

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 29 juin 2023****DELIBERATION n°CFVU/2023-007**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 29 juin 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 20 juin 2023.

**Point de l'ordre du jour :****2. Pédagogie**

- 2.3. IUT de Tours
  - 2.3.1. Modification du règlement des études des bachelors universitaires de technologie (BUT)
- 2.4. UFR d'Odontologie
  - 2.4.1. Modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
- 2.5. UFR de Médecine
  - 2.5.2. Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)
- 2.6. UFR Pharmacie
  - 2.6.1. Demande de modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des études de pharmacie
  - 2.6.2. Demande de modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences de la licence professionnelle bio industries et bio technologies parcours contrôle qualité en biotechnologies
  - 2.6.4. Demande de modifications et modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur/technicien en pharmacie
  - 2.6.5. Demande de modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences de la licence professionnelle industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation parcours éco-conception de matières naturelles cosmétiques
- 2.7. UFR Droit, économie et sciences sociales
  - 2.7.1. Demande de révision des équivalences de crédits ECTS pour les étudiants Erasmus
- 2.9. IAE Tours Val de Loire
  - 2.9.1. Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences
- 2.12. Note de cadrage de la césure : cas particulier des étudiants inscrits dans le parcours accès spécifique santé (PASS)
- 2.13. UFR Lettres et Langues
  - 2.13.2. Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences

.....

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

**2.3.1. IUT de Tours - Modification du règlement des études des bachelors universitaires de technologie (BUT)****Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications du règlement des études des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Tours.

Le règlement des études modifié est fourni en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications du règlement des études des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Tours.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

**2.4.1. UFR d'Odontologie - Modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)**

**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) à la suite de l'ouverture de la troisième année de cette formation. La commission doit aussi examiner et approuver les modifications demandées sur la deuxième année.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences de troisième année et des modifications pour la deuxième année du diplôme de formation générale en sciences odontologiques.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

**2.5.2. UFR de Médecine - Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)**

**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM).

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences modifiées sont fournies en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme de formation générale en sciences médicales.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

### **2.6.1. UFR Pharmacie - Demande de modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme de formation générale et diplôme de formation approfondie des études de pharmacie**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des études de Pharmacie.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences modifiées sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des études de Pharmacie.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

### **2.6.2. UFR Pharmacie - Demande de modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences de la licence professionnelle bio industries et bio technologies parcours contrôle qualité en biotechnologies**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de la licence professionnelle bio industries et bio technologies parcours contrôle qualité en biotechnologies.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences modifiées sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de la licence professionnelle bio industries et bio technologies parcours contrôle qualité en biotechnologies.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

#### **2.6.4. UFR Pharmacie - Demande de modifications et modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur/technicien en pharmacie**

##### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur/technicien en pharmacie.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences modifiées sont fournies en pièce jointe.

##### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur/technicien en pharmacie.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

#### **2.6.5. UFR Pharmacie - Demande de modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences de la licence professionnelle industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation parcours éco-conception de matières naturelles cosmétiques**

##### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de la licence professionnelle industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation parcours éco-conception de matières naturelles cosmétiques.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences modifiées sont fournies en pièce jointe.

##### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de la licence professionnelle industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation parcours éco-conception de matières naturelles cosmétiques.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

### **2.7.1. UFR Droit, économie et sciences sociales - Demande de révision des équivalences de crédits ECTS pour les étudiants Erasmus**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver la demande de révision des équivalences de crédits ECTS pour les étudiants Erasmus pour la licence de droit.

Les modifications sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation de la demande de révision des équivalences de crédits ECTS pour les étudiants Erasmus pour la licence de droit.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

### **2.9.1. IAE Tours Val de Loire - Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour le master 2 MAE, parcours perfectionnement en management.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour le master 2 MAE, parcours perfectionnement en management.

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

## **2.12. Note de cadrage de la césure : cas particulier des étudiants inscrits dans le parcours d'accès spécifique santé (PASS)**

### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver la note de cadrage de la césure qui précise le cas particulier des étudiants inscrits en parcours d'accès spécifique santé (PASS).

La note de cadrage est fournie en pièce jointe.

### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation de la note de cadrage de la césure qui précise le cas particulier des étudiants inscrits en parcours d'accès spécifique santé (PASS).

**Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 26
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

## **2.13.2. UFR Lettres et Langues - Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences**

### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la licence mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours espagnol, la licence mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours anglais-espagnol, le module arts du spectacle, le master arts, lettres et humanités parcours Culture et médiation des arts du spectacle.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des différentes modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences formulées par l'UFR Lettres et Langues.

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Majorité absolue requise : 14 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 <b>Pour</b> : 26 Contre : 0

Fait à Tours, le 3 juillet 2023

La Présidente du Conseil académique

  


Sylvie HUBERT-MOUGIN

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2023/2024 DE L'IUT DE TOURS Bachelor UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.612-2, L.612-3 et L.613-1 ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié le 30 juillet 2018, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».

### 1. Présentation générale du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

---

Des parcours de licence professionnelle, organisés en 180 crédits européens (ECTS), sont préparés dans les instituts universitaires de technologie, sous le nom d'usage de « Bachelor Universitaire de Technologie » (BUT).

Ils obéissent à l'ensemble des dispositions applicables à la licence professionnelle telle que régie par l'arrêté du 6 décembre 2019 et en particulier, son article 17.

Le BUT est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence et poursuit un objectif d'insertion professionnelle. Compte-tenu de cet objectif, la poursuite d'études en master, au sens de l'article L 612-6 du code de l'éducation n'est pas de droit.

Le BUT est obtenu dans le cadre :

- de la formation initiale, à l'issue d'études organisées à temps plein (ou en alternance dans le cadre de l'apprentissage) sur un cycle de six semestres
- de la formation continue en collaboration avec les Départements concernés. Ces études sont à temps plein, à temps partiel ou en alternance.

Le BUT est défini par des spécialités qui tiennent lieu de mention. Chaque spécialité de BUT propose 1 à 5 parcours, tous définis sur le plan national. Les parcours proposés par les départements de l'IUT sont choisis par le conseil de l'IUT, sur une liste proposée par le ministère de tutelle.

Un parcours, dans une spécialité, est défini par 4 à 6 compétences finales, entendues comme des « savoir agir » complexes, mis en œuvre dans un contexte professionnel et qui mobilisent des ressources acquises au cours du cursus. Chaque compétence est déclinée par niveau.

Le référentiel de compétences est cadré nationalement pour l'ensemble des parcours. Les parcours conduisant au BUT articulent et intègrent des enseignements théoriques, des enseignements pratiques, des mises en situation professionnelle, l'apprentissage de méthodes et d'outils, des périodes de formation en milieu professionnel, notamment des stages et des projets tutorés individuels ou collectifs.

Pour les spécialités secondaires, au moins 50 % des heures étudiants (2000 heures + 600 heures de projets) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle. Pour les spécialités tertiaires, au moins 40 % des heures étudiants (1800 heures + 600 heures de projets) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle.

Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences. Ces blocs contribuent à l'exercice autonome d'une activité professionnelle.

## **2. SPÉCIALITÉS PROPOSÉES À L'IUT DE TOURS PAR LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION**

---

L'IUT de Tours prépare aux spécialités et parcours de BUT suivants :

### **Carrières Sociales (CS)**

1 parcours :

- Animation sociale et socioculturelle (ASSC)

### **Génie Biologique (GB)**

3 parcours :

- Diététique et nutrition (DN)
- Biologie médicale et biotechnologie (BMB)
- Sciences de l'environnement et écotechnologies (SEE)

### **Gestion des entreprises et des administrations (GEA)**

4 parcours :

- Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)
- Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)
- Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)
- Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)

### **Génie Electronique et Informatique Industrielle (GEII)**

3 parcours :

- Electricité et maîtrise de l'énergie (EME)
- Automatismes et informatique industrielle (AII)
- Electronique et systèmes embarqués (ESE)

### **Information-Communication (IC)**

2 parcours :

- Communication des organisations (CO)
- Information numérique dans les organisations (INO)

### **Techniques de Commercialisation (TC)**

4 parcours :

- Marketing digital, e-business et entrepreneuriat (MDEE)
- Marketing et management du point de vente (MMPV)
- Business développement et management de la relation client (BDMRC)
- Stratégie de marque et événementiel (SME)

## **3. Organisation et déroulement des études**

---

Le BUT comprend des activités de formation correspondant pour l'étudiant à l'équivalent de 2000 heures d'enseignement encadré (CM – TD – TP) pour les spécialités du secteur secondaire (GB et GEII) et de 1800 heures d'enseignement encadré (CM – TD – TP) pour les

spécialités du secteur tertiaire (CS, GEA, IC, TC), distribuées de manière homogène sur les trois années, sans excéder chaque année une moyenne maximum de 33 heures par semaine.

Il est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année. Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence.

Chaque UE est composée de deux éléments constitutifs :

- Un pôle « ressources » qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- Un pôle « situation d'apprentissage et d'évaluation (SAE) » qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe les compétences et à partir desquelles il fera la démonstration et l'acquisition de ces compétences dans la démarche portfolio.

A l'intérieur de chaque UE, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAE », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

Les Unités d'Enseignement, leurs ECTS et les coefficients des ressources et SAE sont transmis aux étudiants par chaque Département de formation

Des activités dirigées sont proposées aux étudiants. Elles s'ajoutent aux activités encadrées définies comme les enseignements en présentiel ou organisés selon des modalités équivalentes.

Elles correspondent à :

- Un total de 600 heures de projets tutorés réparties sur les 3 années, avec chaque année un minimum de 150 heures et un maximum de 250 heures,
- 22 à 26 semaines de stages au cours de la formation.

### 3.1. Projets Tutorés

---

D'un volume total de 600 heures, les projets tutorés sont des axes structurants de la professionnalisation de l'étudiant en tant qu'ils participent de l'acquisition des compétences du référentiel du BUT et du parcours associé.

En cohérence avec l'approche par compétences, les projets tutorés sont des éléments essentiels et fondamentaux du pôle « Situation d'Apprentissage et d'Evaluation » (SAE) des UE de chaque semestre.

### 3.2. Stages

---

Le stage contribue à la professionnalisation de l'étudiant et à la validation des compétences du BUT. Les stages sont répartis selon le calendrier suivant :

- 8 à 12 semaines les quatre premiers semestres
- 12 à 16 semaines la dernière année.

Le nombre de semaines de stage propre à chaque parcours est transmis aux étudiants par chaque département de formation.

Les périodes en milieu professionnel dans le cadre d'une formation en alternance tiennent lieu de périodes de stage.

### **3.3. Activités Bonifiantes : Physiques (circulaire n°88-307 du 24/11/1988) et Culturelles (vote du CA de l'Université du 09/07/01)**

---

La pratique des activités physiques et culturelles dans le cadre de l'Université peut conduire à une bonification maximum de 0,5 point par UE, sous réserve d'obtenir une note au minimum égale à 10 dans les activités bonifiantes. La participation à un Temps Fort apporte une bonification de 0,1 point étant entendu que la bonification apportée par la pratique des activités physiques et culturelles et des temps forts ne peut jamais dépasser au total 0,5 point par UE.

Les modalités d'application concernant les activités physiques et culturelles seront présentées en début d'année universitaire par un enseignant du département. Pour les activités physiques et culturelles, le service universitaire correspondant transmet à chaque département la note obtenue sur 20. La bonification est calculée en multipliant cette note par le coefficient 0,025.

Les quatre jeudis après-midi des temps forts doivent être libérés de manière générale et dans la mesure du possible pour les alternants.

## **4. Dispositifs d'accompagnement**

---

### **4.1. Projet Personnel et Professionnel (PPP)**

---

Le Projet Personnel et Professionnel (PPP) est construit sur l'ensemble de la formation pour permettre à l'étudiant de questionner l'adéquation entre ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles et ses atouts, dans l'objectif de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers envisagés. Il fait l'objet d'un temps dédié dans le programme pédagogique.

### **4.2. Démarche portfolio**

---

Le portfolio constitue un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique. La démarche portfolio est un processus continu d'autoévaluation qui doit permettre à l'étudiant d'adapter une posture réflexive et critique vis-à-vis des compétences acquises ou en voie d'acquisition. La démarche portfolio contribue pour partie à la construction du PPP.

### **4.3. Contrat pédagogique**

---

Chaque étudiant s'engageant dans un parcours de formation conduisant au BUT conclut un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation, les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite, ainsi que les éléments qui lui permettront de bénéficier d'une insertion professionnelle.

Ce contrat constitue un engagement à visée pédagogique et professionnalisante. Il :

- prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que ses contraintes particulières ;

- précise l'ensemble des caractéristiques du parcours de formation professionnalisant, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- définit les modalités d'application des éventuels dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa du I de l'article L 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'institut.

Il est signé chaque année par l'étudiant et le directeur des études, au plus tard le 30 octobre. Il peut faire l'objet de modifications par avenant à tout moment de l'année, à la demande d'un étudiant ou de la direction des études, après accord réciproque.

## 5. Assiduité

---

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme de BUT est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral.

Toute absence devra être justifiée par une pièce officielle (certificat médical, convocation administrative, attestation de police, acte de décès, ...) remise par l'étudiant au plus tard 48 heures ouvrables après son retour auprès du secrétariat pédagogique de son département. A défaut, l'absence sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence injustifiée, la mention ABI (Absence Injustifiée) pourra être portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. La mention ABI entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Sont considérées comme absences autorisées :

- la maladie (sur justificatif médical),
- la journée Défense et Sécurité
- les obsèques d'un proche.

Les autres cas sont laissés à l'appréciation du directeur ou de la directrice des études.

Les modalités d'application de cette obligation d'assiduité sont propres à chaque Département.

## 6. Validation des études

---

Les modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) spécifiques à chacun des parcours précisent, pour chaque UE, les coefficients des éléments la composant. Elles sont soumises au vote du Conseil de l'IUT et à l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'université.

Les unités d'enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral.

### 6.1. Conditions de validation

---

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

## 6.2. Compensation

---

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétences finales peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétences finale différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.

Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

## 6.3. Règles de progression

---

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 6.1 et 6.2, ou par décision de jury.

Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifié et apprécié par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

## 6.4. Jury

---

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

## 7. RÉGLEMENTATION ET MESURES DISCIPLINAIRES

---

***D'une manière générale, tout comportement jugé répréhensible peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.***

### 7.1. Gestes barrière en cas d'épidémie

---

Tout usager de l'IUT est tenu de respecter les consignes législatives et réglementaires en vigueur.

### 7.2. Comportements et attitudes

---

L'IUT est un lieu de vie. Les enseignants doivent pouvoir y poursuivre dans de bonnes conditions leurs enseignements, les étudiants, leurs études, et les personnels non enseignants, leurs missions.

- Les règles de courtoisie, de respect et de décence s'appliquent à toutes les relations entre tous les acteurs de l'IUT.
- Les rapports établis entre les personnels enseignants, les personnels non-enseignants et les étudiants, sont au cœur du bon fonctionnement de l'IUT : chaque membre de l'IUT doit être assuré du respect de ces règles à son égard.
- La tenue vestimentaire de chacun doit être correcte et décente. Elle doit être également compatible avec les normes de sécurité des enseignements dispensés.
- Un étudiant dont le langage ou le comportement ne seraient pas corrects et adaptés à l'égard de tout personnel de l'IUT peut faire l'objet de sanctions.

### 7.3. Déroulement des contrôles et fraudes

---

La régularité matérielle du déroulement des examens et contrôles est précisée dans le règlement de scolarité, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de documents et appareils (calculatrice, téléphone portable, ...).

En cas de fraude ou de tentative de fraude :

- Les documents ou appareils interdits sont confisqués sur le champ ;
- Le candidat poursuit son épreuve ;
- Un procès-verbal contresigné par le(s) surveillant(s) et par l'auteur de la fraude est transmis au directeur de l'IUT. Si l'auteur de la fraude refuse de contresigner, ce refus est porté au procès-verbal (décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié) ;
- Le candidat s'expose à être poursuivi devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université qui pourra prononcer contre lui une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

Le plagiat est assimilé à une fraude et peut faire l'objet de sanctions.

### 7.4. Utilisation des locaux, des matériels pédagogiques et des services communs de l'IUT

---

#### 7.4.1. Informatique et réseaux

---

Tout utilisateur des moyens informatiques et des réseaux mis à sa disposition à l'IUT devra être obligatoirement signataire de la "Charte de l'Université de Tours pour le bon usage de l'informatique et des réseaux", approuvée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 1996.



L'enseignement à distance peut être mis en œuvre soit pour modifier les modalités de travail en présentiel, soit pour remplacer l'enseignement en présentiel.

#### 7.4.2. Bibliothèque universitaire de l'IUT, audiovisuel

---

Tout utilisateur doit respecter les règlements intérieurs qui fixent les conditions d'accès et d'utilisation des documents et matériels mis à disposition.

Les utilisateurs de la bibliothèque universitaire de l'IUT devront prendre connaissance du règlement intérieur des bibliothèques de l'Université de Tours affiché dans les locaux.

#### 7.4.3. Prêt de matériel pédagogique

---

Tout prêt de matériel (ordinateur portable, équipement vidéo, ...) donne lieu à la signature d'un formulaire de prêt avec l'IUT. **La responsabilité civile de l'emprunteur est engagée dès lors que le matériel est utilisé hors de l'IUT.**

#### 7.4.4. Propriété intellectuelle des cours

---

Les captations des cours ne sont pas autorisées, sauf accord exprès de l'enseignant.

Les cours, leurs supports et les enregistrements des cours sont réservés à un usage strictement personnel.

### 7.5. Sanctions

---

Tout utilisateur s'expose en cas de vol, détérioration volontaire, utilisation illicite des moyens informatiques :

- à la réparation du préjudice,
- à l'exclusion temporaire des services communs,
- à des poursuites pénales prévues par la loi.

De la même façon, tout comportement considéré comme répréhensible peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

### 7.6. Harcèlement

---

Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel sont des délits punissables par le code pénal (art. 222-33-2 et art. 222-33).

Article 222-33-2 :

*« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.*

*L'infraction est également constituée :*

- a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;*
- b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime,*

*successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.*

*Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :*

*1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;*

*2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;*

*3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;*

*4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;*

*5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.*

*Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°. »*

#### Article 222-33 :

*« Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.*

*L'infraction est également constituée :*

*1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;*

*2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.*

*II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.*

*III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.*

*Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis :*

*1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;*

*2° Sur un mineur de quinze ans ;*

*3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;*

*4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;*

5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

6° Par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;

7° Alors qu'un mineur était présent et y a assisté ;

8° Par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait. »

Le délit de harcèlement peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

L'Université de Tours a mis en place une procédure qui permet de signaler et de faire cesser toute situation de harcèlement. Les personnes qui s'estiment victimes de harcèlement ou qui constatent une situation de harcèlement doivent donc s'y référer ([univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/harcelement/](http://univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/harcelement/)).

## 7.7. Bizutage

---

Le bizutage **est interdit** à l'IUT de Tours, conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui a introduit les dispositions suivantes dans le code pénal :

Article 225-16-1 :

*«Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende ».*

Article 225-1-2 :

*"Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de bizutage définis à l'article 225-16-1 ou témoigné de tels faits".*

Tout étudiant se sentant victime de bizutage doit en avertir son département de formation ou la direction de l'IUT.

## 7.8. Réglementation dans les locaux de l'IUT

---

L'interdiction de fumer et de vapoter est générale et absolue dans tous les locaux de l'IUT conformément aux dispositions du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 modifié et du décret n°2017-633 du 25 avril 2017.

**Toute consommation de nourriture et de boissons est interdite dans tous les locaux à l'exclusion des halls d'entrée et des salles dédiées. L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles de cours et de contrôle.**

## 7.9. Vidéosurveillance – sécurité

---

Par autorisation préfectorale en date du 7 décembre 2006, l'IUT de Tours est sous vidéosurveillance.

Tout déclenchement intempestif des alarmes incendie pourra conduire ses auteurs devant la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université.

**L'usage des ascenseurs sur les deux sites de l'IUT (site Jean Luthier et site Grandmont pour GEII)  
est strictement réservé aux personnes en situation de handicap et aux personnels de l'IUT.  
Les ascenseurs des bâtiments C et E sont soumis à un accès réglementé.**

## 7.10. Exercices d'évacuation

---



Dans le cadre des obligations sécuritaires, la commission préfectorale impose annuellement deux exercices d'évacuation totale des locaux. La direction de l'IUT est chargée des modalités d'organisation. L'évacuation est impérative dès le déclenchement des sirènes. Les points de rassemblement sont indiqués par le logo ci-contre, sur les deux sites de l'IUT.

Des plans d'évacuation sont affichés dans toutes les salles de cours.

*Validé par le conseil d'IUT du 6 juin 2023*

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES  
2023/2024**

- Vu la loi n 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement sup rieur, ensemble la loi N  71-557 du 12 juillet 1974 am nageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le d cret n  73-227 du 27 f vrier 1973 relatif aux dipl mes nationaux de l'enseignement sup rieur ;
- Vu l'arr t  du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxi me cycle des  tudes d'odontologie modifi  par l'arr t  du 8 octobre 1971 et modifi  par l'arr t  du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arr t  du 22 mars 2011 relatif au r gime d' tudes en vue du dipl me de formation g n rale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arr t  du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les  tudiants en sant  ;
- Vu la d lib ration du Conseil d'UFR en sa s ance du 8 juin 2023
- Vu la d cision de la CFVU en sa s ance du
- Vu la d cision du Conseil d'Administration en s ance du

**Deuxi me ann e du Dipl me de Formation G n rale en Sciences  
Odontologiques  
DFGSO2 – L2**

**GENERALITES**

Le Dipl me de Formation G n rale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la premi re partie des  tudes en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation valid s par l'obtention de 180 cr dits europ ens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conf r    leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unit s d'enseignement librement choisies, organis es par l'UFR, ou libres organis es par l'Universit .

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent  galement correspondre   une initiation   la recherche   travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont th oriques, pratiques et dirig s.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont v rifi es par un examen terminal et/ou par un contr le continu. Cette v rification donne lieu   des  preuves,   l'intention des  tudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduit , dont la forme peut  tre  crite, pratique, orale ou clinique.

Les  preuves finales de 1 re session se d roulent en deux p riodes, une   la fin du 1 r semestre, l'autre   la fin du 2 me semestre de l'ann e universitaire. Les r sultats sont publi s   la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2 me session) est organis e pour les 2 semestres apr s la publication des r sultats de la 1 re session du 2 nd semestre. Les  preuves terminales  crites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines apr s la publication des r sultats.

## DFGSO 2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continue – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif
<b>SEMESTRE 3</b>	<b>30</b>								
UE 1 – Anatomie et Radiologie dentaire	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	4	CC/20 - ET/20	E	1	1h	ET/40	E	1	1 h
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 4 – Biostatistiques	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 5 – Biomatériaux	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6 – Sémiologie Générale – <b>Mutualisation DFGSM2</b>	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
<b>UE 6b - Physiologie</b>	<b>2</b>	<b>ET/20</b>	<b>E</b>	<b>1</b>	<b>1h</b>	<b>ET/20</b>	<b>E</b>	<b>1</b>	<b>1h</b>
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – <b>Mutualisation DFGSM2</b>	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1 UE à valider				1 UE à valider			
<b>SEMESTRE 4</b>	<b>30</b>								
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1 UE à valider				1 UE à valider			
UE 9 – Anatomie - Croissance oro-faciale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 10 – Histologie dentaire	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 11 – Génétique	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	30mn
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	3	CC/20 – ET/20	E	1	1h	ET/40	E	1	1h
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	4	CC/10 – ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 14 – Immunologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	2	CC/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<b>ENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b>									
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	2	Validation par le Doyen							
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	Validation CHRU Tours par attestation							
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	Validation par le Doyen							

## **DFGSO 2 : Semestres 3 et 4**

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, un stage de soins infirmiers, la formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence), une certification informatique et un stage d'observation chez un praticien libéral.

### **Attestation à la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU) :**

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 AFGSU.

### **Langue vivante :**

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

### **Stage d'observation cabinet libéral :**

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un cabinet libéral. Ce stage à hauteur de 50 heures est obligatoire

**UE Libre :** Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement de SHS (UERSH) ou d'enseignement libre (UEL) ou d'enseignement en Recherche Biomédicale (UERB) un au semestre 3 et un au semestre 4.

### **Validation DFGSO 2 (Semestres 3 et 4) :**

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1<sup>ère</sup> session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

**Enseignements théoriques :** Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

**Stage d'initiation aux soins infirmiers :** Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des cadres infirmiers.

**Stages observation en libéral :** Le stage doit être validé par le Doyen après évaluation par les Maîtres de Stages Universitaires.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP **est obligatoire**.

### **Dettes :**

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques à l'exception des UE suivantes :

- UE 1 – Anatomie dentaire
- UE 3 – Prothèse
- UE 13 – OCE

Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin de la L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

### **Redoublement :**

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

## MODIFICATIONS DEMANDEES POUR 2023/2024

Après une première année de fonctionnement et un retour de l'équipe pédagogique et des étudiants, les modifications suivantes sont demandées afin de rééquilibrer le DFGSO2 :

### REPARTITION DES UE 3 – 8 et 13 sur l'ensemble de l'année universitaire

- Concernant l'UE3 Prothèse (Pré-clinique), initialement prévue sur le semestre 3 sera réparti sur les deux semestres 3 et 4
- Concernant l'UE13 OCE (Pré-clinique), initialement prévue sur le semestre 4 sera réparti sur les deux semestres 3 et 4
- Concernant l'UE 8 – UEL/UESH/UERB, initialement prévue sur le semestre 3 sera réparti sur les deux semestres 3 et 4

### AJOUT D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

- Ajout de l'UE 6b – Physiologie – 16 h CM au semestre 3 (cf fiche ci-dessous)

### MODIFICATION VOLUME HORAIRE

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - UE 1 Anatomie et Radiologie dentaire               | 39 h en 22/23 ⇨ 30 h en 23/24 |
| - UE 2 Hygiène bucco-dentaire, prévention, ergonomie | 50 h en 22/23 ⇨ 37 h en 23/24 |
| - UE 5 Biomatériaux                                  | 25 h en 22/23 ⇨ 21 h en 23/24 |
| - UE 10 Histologie                                   | 20 h en 22/23 ⇨ 22 h en 23/24 |
| - UE 12 Sciences Humaines et Sociales                | 18 h en 22/23 ⇨ 13 h en 23/24 |
| - UE Anglais   | 20 h en 22/23 ⇨ 21 h en 23/24 |

SEMESTRE 3			
UE 6b - PHYSIOLOGIE GENERALE		ECTS	2
Responsable : G. ROCHEFORT			
VOLUME HORAIRE : 16 h CM			
		Volum h	
INTITULE	TD	CM	ENSEIGNANT (S)
Physiologie de la régulation de la digestion et métabolisme générale. Fonctions digestives : œsophage, estomac, foie, vésicule biliaire, pancréas et intestins.		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie rénale		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie de la salivation, déglutition et phonation		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie des sens : vision, audition, olfaction, gustation		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie pulmonaire		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie cardiaque et vasculaire		2	Gaël ROCHEFORT
Neurophysiologie musculaire		2	Gaël ROCHEFORT
Physiologie générale du système endocrinien		2	Gaël ROCHEFORT
		<b>16</b>	Gaël ROCHEFORT

# **Dipl me de Formation G n rale en Sciences Odontologiques**

**DFGSO 3**

**2023 - 2024**

**Maquette d taill e par UE**

# SEMESTRE 5

**SEMESTRE 5**

**UE 16 - ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE**

**ECTS 3**

**Responsable : Frédéric DENIS**

**VOLUME HORAIRE : 10 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
La dysharmonie dento-maxillaire et l'encombrement		1		Présence	François BOURZEIX
La classe 2 Division 1		1		Présence	François BOURZEIX
La classe 2 Division 2		1		Présence	François BOURZEIX
La classe 3		1		Présence	François BOURZEIX
La dimension transversale (endognathies, latérogathies)		1		Présence	François BOURZEIX
La dimension verticale		1		Présence	François BOURZEIX
Les dents incluses		1		Présence	François BOURZEIX
Les agénésies		1		Présence	François BOURZEIX
Détermination de l'âge dentaire	2		2 groupes de 14	Présence	François BOURZEIX
	<b>2</b>	<b>8</b>			

**SEMESTRE 5**

**UE 18-a - PROTHESE ET REHABILITATION ORO-FACIALE**

**ECTS 5**

**Responsable : Matthieu RENAUD**

**VOLUME HORAIRE : 58 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
Généralités en prothèse amovible partielle métallique		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
L'examen clinique et l'axe d'insertion en PAPM		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
Conception et tracé des bases prothétiques en PAPM		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
Les empreintes en PAPM		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
Concept occlusal des dents en PAPM		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
La mise en bouche. Corrections et doléances en prothèse amovible		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
La prothèse amovible provisoire		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
Le passage à l'édentation complète		1	Classe entière	Présence	M. RENAUD
TP - Prothèse amovible partielle métallique	30		2 Groupes de 14	Présence	M. RENAUD
TD - Prothèse amovible et mise en situation clinique	20		2 Groupes de 14	Présence	M. RENAUD
	50	8			

**SEMESTRE 5**
**UE 19-a - OCE Odontologie Conservatrice Endodontique**
**ECTS 5**
**Responsable : Guillaume SAVARD**
**VOLUME HORAIRE : 50 h**

INTITULE	TD	CM	GR	Type	ENSEIGNANT (S)
1 - Introduction à l'endodontie		1	Classe entière	Présentiel	Guillaume SAVARD
2 - Hisopathologie des pulpites		1	Classe entière	Présentiel	Gaël ROCHEFORT
3 - Microbiologie endodontique : infection primaire		1	Classe entière	Distanciel	Gilles AMADOR
4 - Diagnostic clinique des pathologies pulpaire		3	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL/Cécile DUPAS
5 - Prise en charge global du patient		1	Classe entière	Distanciel	Cécile DUPAS
6 - Hypersensibilité dentaire		1	Classe entière	Présentiel	Davy AUBEUX
7 - Thérapeutique bioconservatrice		3	Classe entière	Distanciel	Cécile DUPAS
8 - Anatomie endocanaire		3	Classe entière	Distanciel	Bénédicte ENKEL
9 - Traitement endodontique initial : définition, objectifs, indications et contre-indications		1	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
10 - Traitement endodontique initial : reconstitution pré-odontique, champ opératoire, cavité d'accès		3	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
11 - Traitement endodontique initial : irrigation canalaire		1	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
12 - Traitement endodontique initial : détermination de la longueur de travail		1	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
13 - Traitement endodontique initial : préparation canalaire (manuelle et mécanique)		3	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
Classe inversée	1		Par étudiant	En ligne	Guillaume SAVARD
Travail personnel en groupe pour TD méthodologie	8		Par étudiant		Guillaume SAVARD
ED1 - Diagnostic clinique des pathologies pulpaire	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
ED2 - Thérapeutique bioconservatrice	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 1 - Plateau technique, hygiène, asepsie, poste de travail	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 2 - Cavité d'accès	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 3 - Séquence instrumentale manuelle, bloc transparent	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 4 - Séquence instrumentale manuelle, bloc transparent	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 5 - Séquence instrumentale manuelle, bloc transparent	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 6 - Séquence instrumentale manuelle, bloc transparent	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
TP Endo 7 - Obturation des blocs	2		2 groupes de 14	Présentiel	Equipe OCE Tours
	27	23			

**SEMESTRE 5**
**UE 21 - CHIRURGIE ORALE**
**ECTS 4**
**Responsable : Eve MALTHIERY**
**VOLUME HORAIRE : 19 h**

INTITULE	Volum h		Type	ENSEIGNANT (S)	Observations
	TD	CM			
Introduction à la COMO (domaine de compétences, place dans le plan de traitement, FIBD)		2	Présence	Eve MALTHIERY	
Asepsie/antisepsie et chirurgie orale		1	Présence	Eve MALTHIERY	
Bilan pré-opératoire et chirurgie orale		1	Présence	Eve MALTHIERY	
Extraction des dents non incluses		1	Présence	Eve MALTHIERY	
Suites opératoires : normales, complications et traitements		2	Présence	Eve MALTHIERY	
Plateaux chirurgicaux		1	Présence	Eve MALTHIERY	
Anesthésies locales et loco-régionales et chirurgie orale		2	Présence	Eve MALTHIERY	
<i>Asepsie/antisepsie : mains, masques, tenues, patient</i>	2		Présence	Eve MALTHIERY	<i>Heures TD effectuées dans le cadre du stage hospitalier</i>
<i>Positions de travail</i>	1		Présence	Eve MALTHIERY	
<i>Plateaux chirurgicaux et instrumentation</i>	2		Présence	Eve MALTHIERY	
<i>Anesthésies locales et loco-régionales</i>	2		Présence	Eve MALTHIERY	
<i>Evaluation normative finale/Evaluation de l'enseignement</i>	1				
	9	10			

**SEMESTRE 5**
**UE 23 - BIOMATERIAUX**

ECTS	4
------	---

Responsable : Maha DAOU

**VOLUME HORAIRE : 17 h**

INTITULE	Volum h		Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM		
<b>BIOMATERIAUX ET DISPOSITIFS MEDICAUX A LONG TERME DE LA SPHERE ORO-PHARYNGEE</b>				
Les produits intermédiaires d'obturation		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
Les ciments d'obturation canalair		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
La gutta-percha		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
Matériaux bio-actifs		1	Présence	Maha DAOU
La corrosion endobuccale		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
<b>REHABILITATION PROTHETIQUE</b>			Présence	Maha DAOU
Les alliages non-précieux		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
Les résines à prise retardée		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
Le titane et ses alliages		1	Présence	Maha DAOU
Les céramiques, généralités		1	Présence	Maha DAOU
Les céramiques dentaires		1	Présence	Maha DAOU
Adhésion et collage		1	Présence	Maha DAOU
Matériaux utilisés en CFAO		1	Présence	Maha DAOU
Résines PEK et PEEK		1	Présence	Maha DAOU
<b>ACTUALITES/NORMALISATION/REGLEMENTATION</b>				
Les substituts osseux		1	Présence	Maha DAOU
Les membranes		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
Les matériaux de suture et les colles chirurgicales		1	Diffusion vidéo	Fabienne JORDANA
Biocompatibilité et tests de toxicité		1	Présence	Maha DAOU
		<b>17</b>		

**SEMESTRE 5**
**UE 24 - ERGONOMIE ET VIE PROFESSIONNELLE**

ECTS	3
------	---

Responsable : Hervé BECQUET

**VOLUME HORAIRE : 13 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
Travail à 4 mains et Aides optiques : critères de choix		1		Présence	Hervé BECQUET
Organisation de l'accueil des publics particuliers		1		Présence	Hervé BECQUET
Différents types de flux de stérilisation et introduction à la traçabilité		1		Présence	Hervé BECQUET
Gestion des temps de stérilisation, produits utilisés, conditionnement		1		Présence	Hervé BECQUET
Organisation du stockage - Gestion des plannings		1		Présence	Hervé BECQUET
La CCAM : cotations		1			
Fiche patient et gestion du dossier médical	1		2 groupes de 14	Présence	Hervé BECQUET
Cotation/codification CCAM et gestion des mutuelles	1		2 groupes de 14	Présence	Hervé BECQUET
Courrier et documents imagerie	1		2 groupes de 14	Présence	Hervé BECQUET
Stock, traçabilité et relation laboratoire de prothèses	1		2 groupes de 14	Présence	Hervé BECQUET
Planning et communication patient	1		2 groupes de 14	Présence	Hervé BECQUET
Synthèse	2			Présence	Hervé BECQUET
	7	6			

**SEMESTRES 5/6**
**UE 17 - SESA - Service Sanitaire**

<b>ECTS</b>	<b>4</b>
-------------	----------

**Responsable : Frédéric DENIS - Mutualisation Maïeutique et Pharma**
**VOLUME HORAIRE : 68 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
Conférences / ED	38				
TD	30				

A noter : à répartir sur les 2 semestres S5+S6

Evaluation finale au S6

**SEMESTRE 5**
**UE 25 - UE LIBRE**

<b>ECTS</b>	<b>2</b>
-------------	----------

**Responsable : Matthieu RENAUD**
**1 UE à choisir parmi 3 UE proposées par l'UFR Odontologie**
**VOLUME HORAIRE : 20 h**
**SEMESTRE 5**
**UE C2i/PIX Santé Niveau 1**

<b>ECTS</b>	<b>2</b>
-------------	----------

**VOLUME HORAIRE : 10 h TD**

# SEMESTRE 6

**SEMESTRE 6**
**UE 18-b - PROTHESE ET REHABILITATION ORO-FACIALE**

ECTS	5
------	---

**Responsable : Matthieu RENAUD**
**VOLUME HORAIRE : 60 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
Les articulateurs semi-adaptables		2		Présence	Matthieu RENAUD
Approche clinique de l'occlusion : fonction et dysfonction		2		Présence	Matthieu RENAUD
Les reconstructions corono-radicaux		1		Présence	Matthieu RENAUD
Les empreintes physico-chimiques en prothèse fixée		1		Présence	Matthieu RENAUD
Le scellement et le collage en prothèse fixée		1			Matthieu RENAUD
La conception prothétique : de la prothèse unitaire à la prothèse plurale		2			Matthieu RENAUD
Le plan de traitement		1			Matthieu RENAUD
Prothèse fixée unitaire et plurale, plan de traitement	50		2 groupes de 14		Equipe prothèses
	50	10			Equipe prothèses

**SEMESTRE 6**
**UE 19-b - OCE Odontologie Conservatrice Endodontique**

ECTS	5
------	---

**Responsable : Guillaume SAVARD**
**VOLUME HORAIRE : 50 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
14 - Traitement endodontique initial : obturation canalaire (temporaire et définitive)		3	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
15 - Prise en charge de la douleur en OCE		1	Classe entière	Distanciel	Bénédictte ENKEL
16 - Thérapeutiques d'urgence des palpites		1	Classe entière	Distanciel	Valérie ARMENGOL
Classe inversée	1		Individuel	En ligne	Guillaume SAVARD
Travail personnel en groupe pour TD méthodologie	8		Par étudiant		Guillaume SAVARD
ED3 - Traitement endodontique initial (accès, préparation, obturation) - Classe inversée	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 8 - Protection et coiffage pulpaire, pulpotomie (matériel à prévoir)	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 9 - Traitement dent maxillaire, dent ouverte - 1	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 10 - Traitement dent maxillaire, dent ouverte - 2	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 11 - Traitement dent maxillaire, dent ouverte - 3	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 12 - Traitement dent maxillaire, dent ouverte - 4	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 13 - Traitement dent maxillaire, dent ouverte - 5	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 14 - Traitement dent maxillaire, dent ouverte - 6	2		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 15 - Traitement dent maxillaire, dent à ouvrir - 1	3		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 16 - Traitement dent maxillaire, dent à ouvrir - 2	3		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 17 - Traitement dent maxillaire, dent à ouvrir - 3	3		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 18 - Traitement dent mandibulaire, dent à ouvrir - 1	3		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 19 - Traitement dent mandibulaire, dent à ouvrir - 2	3		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
TP Endo 20 - Epreuve d'évaluation certification, mandibulaire, à ouvrir	3		2 Groupes de 14	Présence	Equipe OCE
ED Présentation du travail personnel, évaluation	2		Classe entière	Présence	Equipe OCE
	45	5			

**SEMESTRE 6**
**UE 22 - CHIRURGIE ORALE**

ECTS	3
------	---

Responsable : Eve MALTHIERY

**VOLUME HORAIRE : 19 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)	Observations
	TD	CM				
Prescriptions anti-infectieuses et chirurgie orale		2		Présence	Eve MALTHIERY	
Prescriptions antalgiques et chirurgie orale		2		Présence	Eve MALTHIERY	
Prescriptions sédatives et chirurgie orale		1		Présence	Eve MALTHIERY	
Sédation et chirurgie orale		1		Présence	Eve MALTHIERY	
Anesthésie générale et chirurgie orale		1		Présence	Eve MALTHIERY	
Sutures		1		Présence	Eve MALTHIERY	
Mener à bien l'examen pré-opératoire d'un patient	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	Pendant le stage au CHU
Examens complémentaires : radiographiques, biologiques	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Reconnaître et manier les instruments utilisés en chirurgie orale	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Installer une table chirurgicale	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Maîtriser l'ergonomie en chirurgie orale	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Techniques maxillaires	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Techniques mandibulaires	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Organiser le suivi post opératoire d'un patient	1		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
Evaluation normative finale, évaluation de l'enseignement	1			Présence	Eve MALTHIERY	
Maîtriser le courrier médical	2		2 Groupes de 14	Présence	Eve MALTHIERY	
	<b>11</b>	<b>8</b>				

**SEMESTRE 6**
**UE 26 - PARODONTOLOGIE**

ECTS	3
------	---

Responsable : Alexis DELPIERRE

**VOLUME HORAIRE : 20 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
Contexte et épidémiologie des maladies parodontales		1	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Microbiologie et dysbiose microbienne parodontale		2	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Physiopathologie et histopathologie des maladies parodontales		1	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Prédispositions, facteurs de risques des maladies parodontales		2	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Diagnostic et classification des maladies parodontales		2	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Inflammation de la muqueuse, lésions parodontales et dermatologiques		1	Classe entière	Présence	Pr Mahtab SAMIMI
Diagnostic parodontal et diagnostic différentiel (dermatologie buccale)		1	Classe entière	Présence	Dr Aude-Sophie ZLOWODZKI
Bilan parodontal, plan de traitement et démarche diagnostique		2	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
La démarche diagnostique et le plan de traitement parodontal	1		Groupe de 14	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
EHOP	1		Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Thérapeutique parodontale étiologique initiale	2		Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Antibiotiques et antiseptiques en parodontologie		1	Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Réévaluation parodontale et thérapeutique de soutien	1		Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
Stabilité dentaire et occlusale	2		Classe entière	Présence	Dr Alexis DELPIERRE
	<b>7</b>	<b>13</b>			

**SEMESTRE 6**

**UE 28 - Bases traitements médicamenteux**

**ECTS 2**

**Responsable : Gilles PAINTAUD**

**MUTUALISATION MEDECINE**

**VOLUME HORAIRE : 18 h**

INTITULE	Volum h		Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM		
Mécanismes d'action et relation concentration-effet des médicaments		2	Mutualisation MED	Gilles PAINTAUD
Médicaments antalgiques et anti-inflammatoires non stéroïdiens		1	Mutualisation MED	Gilles PAINTAUD
Facteurs de variabilité de la réponse aux médicaments 1		1	Mutualisation MED	Théodora ANGOULVANT
Effets indésirables		1	Mutualisation MED	Théodora ANGOULVANT
Facteurs de variabilité de la réponse aux médicaments 2		1	Mutualisation MED	Gilles PAINTAUD
Facteurs de variabilité de la réponse aux médicaments 3		1	Mutualisation MED	Gilles PAINTAUD
Médicaments anti-infectieux 1		1	Mutualisation MED	Olivier LE TILLY
Médicaments anti-infectieux 2		1	Mutualisation MED	Olivier LE TILLY
Médicaments des systèmes adrénergiques et cholinergique		1	Mutualisation MED	David TERNANT
Médicaments anti-cancéreux et soins de support		1	Mutualisation MED	David TERNANT
Thérapies ciblées et biothérapies		1	Mutualisation MED	David TERNANT
Base du STP		1	Mutualisation MED	David TERNANT
Bases de toxicologie avec application aux médicaments		1	Mutualisation MED	Buno CLEMENT
Antidiabétiques, insulines		1	Mutualisation MED	Théodora ANGOULVANT
Hypocholestérolémiants		1	Mutualisation MED	Théodora ANGOULVANT
Méthode d'étude des effets du médicament chez l'homme		2	Mutualisation MED	Théodora ANGOULVANT
		18		

**UE 29 - MICROBIOLOGIE - Agents infectieux**

**ECTS 3**

**Responsable : Florence CARROUEL**

**VOLUME HORAIRE : 15 h**

INTITULE	Volum h		GR	Type	ENSEIGNANT (S)
	TD	CM			
L'écosystème buccal et la flore buccale		2		Présence	Florence CARROUEL
Le pouvoir pathogène		1		Présence	Florence CARROUEL
Identification		1		Présence	Florence CARROUEL
Microbiologie de la carie dentaire		1		Présence	Florence CARROUEL
Microbiologie des infections endodontiques		1		Présence	Florence CARROUEL
Microbiologie des maladies parodontales		1		Présence	Florence CARROUEL
Microbiologie des infections fongiques		1		Présence	Florence CARROUEL
Microbiologie des infections virales		1		Présence	Florence CARROUEL
Halitoses		1		Présence	Florence CARROUEL
Le risque contaminant	1		2 groupes de 14	Présence	Florence CARROUEL
Accident d'exposition lié au sang	1		2 groupes de 14	Présence	Florence CARROUEL
Les bactéries	1		2 groupes de 14	Présence	Florence CARROUEL
Les virus	1		2 groupes de 14	Présence	Florence CARROUEL
Les maladies infectieuses	1		2 groupes de 14	Présence	Florence CARROUEL

5 10

**UE 15 - ANGLAIS** 20 h TD 

ECTS	1
------	---

**STAGE EN MILIEU HOSPITALIER**

1 semaine au S5 20 h TD 

ECTS	2
------	---

1 semaine au S6 20 h TD 

ECTS	2
------	---

**SEMESTRE 6**

**UE 25 - UE LIBRE**

ECTS	2
------	---

Responsable : Matthieu RENAUD

1 UE   choisir parmi 3 UE propos es par l'UFR Odontologie

**VOLUME HORAIRES : 20 h**

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES  
2023/2024**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 8 juin 2023
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences  
Odontologiques  
DFGSO3 – L3**

**GENERALITES**

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1<sup>ère</sup> session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2<sup>ème</sup> session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> session du 2<sup>nd</sup> semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

### DFGSO 3 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continue – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif
<b>SEMESTRE 5</b>	<b>30</b>								
UE 16 – Orthopédie dento-faciale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 18a – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	5	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice endo)	5	CC/10 - ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 21 – Chirurgie orale	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 23 – Biomatériaux	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 24 – Ergonomie et vie professionnelle	3	CC/10 - ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
C2i/PIX Santé Niveau 1	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 25a – Enseignements complémentaires	2	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement pratique : stage hospitalier	2	Validation en présentiel - QP							
<b>SEMESTRE 6</b>	<b>30</b>								
UE 18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	5	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 19b – OCE (Odontologie Conservatrice endo)	5	CC/10 - ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 22 – Chirurgie Orale	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 26 - Parodontologie	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 28 – Traitements médicamenteux (DFGSM3)	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 29 – Microbiologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 17 – SESA Service Sanitaire en Santé	4	ET + QP + Stage + Rapport de stage				ET + QP + Stage + Rapport de stage			
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	1	CC/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 25b – Enseignements complémentaires	2	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement pratique : stage hospitalier	2	Validation en présentiel - QP							

### DFGSO 3 : Semestres 5 et 6

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, et un stage d'observation milieu hospitalier.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires et le stage hospitalier. Toute absence aux ED, TP, enseignements complémentaires et stages doit faire l'objet d'une justification (certificat médical). Au-delà de trois absences non justifiées l'UE concernée ne sera pas validée et entraînera le redoublement.

#### **Validation DFGSO 3 (Semestres 5 et 6) :**

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1<sup>ère</sup> session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

**Enseignements théoriques :** Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

En cas de redoublement, l'étudiant conservera les UE validées au cours de l'année, exceptées les matières pratiques suivantes :

- UE 18 Prothèses
- UE 19 OCE
- UE 21/22 Chirurgie orale
- UE 26 Parodontologie

#### **Stage d'observation en milieu hospitalier :**

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un service hospitalier. Ce stage est réparti sur 2 semaines de 20 h chacune (matin ou après-midi), sur une semaine au S5 et une semaine au S6. Ce stage est validé par le doyen sur proposition des maîtres de stages.

#### **Langue vivante :**

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun et est obligatoire.

**Enseignements complémentaires :** Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement, un au semestre 5 et un au semestre 6 parmi les UE spécifiques Odontologie proposées. La présence est obligatoire.

Enseignements complémentaires proposés :

- EC IDP – Iconographie des ateliers de prothèses
- EC ITP – Initiation aux techniques d'un laboratoire de prothèses
- EC URSO – Unité d'enseignement complémentaire Recherche en Soins Odontologiques

Le Diplôme de Formation Général en Sciences Odontologiques est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

## Enseignement complémentaire

### « IDP » Illustrations en dentisterie prothétique

---

**Responsable d'UE : Dr RENAUD Matthieu**

**Objectifs pédagogiques :**

- Identifier les besoins des étudiants en ressources vidéo-pédagogiques pour une meilleure efficacité de l'apprentissage lors des ateliers de prothèse
- Élaborer un support vidéo-pédagogique à destination des étudiants de DFGSO 2

Nombre d'étudiants accepté : 6

Semestres 5 et 6

Validation : présentiel + élaboration de vidéos-pédagogiques

**Temps horaire : 20 h**

Présentation de l'UE, objectifs pédagogiques, choix de la cible pédagogique et organisation : 2h (Dr RENAUD, Fac-Lab)

Organisation et formations aux ressources vidéo : 4h (Fac-Lab)

Tournage des séquences vidéo lors des ateliers de prothèse : 3 séances de 2 h (Dr RENAUD, Mr CHANDONNAY)

Montage et publication des vidéos : 8 h (Fac-Lab)

## « ITP » Initiation aux techniques de laboratoire de proth ses

---

**Responsable d'UE : Dr RENAUD Matthieu**

**Objectifs p dagogiques :**

- D couvrir l'environnement et le fonctionnement d'un laboratoire de proth se dentaire
- D couvrir la mise en forme des diff rents biomat riaux proth tiques dans leur cha ne de production
- Comprendre une cha ne de production sp cifique

Nombre d' tudiants accept  : 8

Semestres 5 et 6

Validation : pr sentiel + remise du rapport de stage + pr sentation de l'expos    l'oral

**Temps horaire : 20 h**

Pr sentation du stage, objectifs p dagogiques, choix des terrains de stage et organisation : 1h (Dr RENAUD, Mr CHANDONNAY)

Stage en laboratoire de proth se : 4 demi-journ es de 4h (14h-18h) (Terrain de stage)

Recherche bibliographique sur les biomat riaux et pr paration du rapport de stage et de l'expos  oral : 2 h (Dr RENAUD)

Pr sentation de l'expos  : 1 h (Dr RENAUD)

## UE libre « recherche »

### UERSO

**Responsable** : Gael ROCHEFORT (GR)

**Co responsable** : Fr d ric DENIS (FD)

**Contexte** : Accro tre les connaissances relatives aux sciences de la vie et de la sant  en Odontologie passe par la recherche fondamentale pour am liorer la compr hension des ph nom nes biologiques mais aussi par l'innovation dans les traitements dans le cadre de la recherche clinique.

Dans ce contexte, un parcours M1 en parall le des  tudes en odontologie doit  tre accessible aux  tudiants souhaitant s'orienter vers un parcours recherche (M2 puis doctorant)   l'issu de leur second cycle. L'UE libre « recherche » vise   donner aux apprenants les bases essentiels pour  voluer dans le monde de la recherche tant fondamentale que clinique et en vue d'une inscription en Master recherche (ann e recherche). Cette UE fait partie du parcours Master 1 rattach    l'unit  de recherche  mergeante UFR Odontologie (Pr Gael Rochefort) elle permettra de valider 2 cr dits ECTS.

### Objectifs p dagogiques :

- Initier des  tudiants en odontologie aux proc s de la recherche scientifique,
- Donner les bases m thodologiques de la recherche scientifique,
- Savoir analyser de fa on critique la litt rature scientifique.

### A l'issu de cet enseignement les apprenants seront en capacit  de :

- De faire une lecture critique d'un article scientifique,
- De r diger un protocole de recherche clinique,
- De comprendre les fondements d'un signal US.

### Intervenants et programme de la formation

- 1- Fondement  pist mologique de la recherche fondamentale (2h, GR)
- 2- Cadre r glementaire de la recherche clinique (2h, FD)
- 3- Concepts de la recherche quantitative (2h - Pr Agn s Caille Tours)
- 4- Concepts de la recherche qualitative (2h Dr Kane – MCF Rouen)
- 5- Mesure de la subjectivit  en sant  orale (2h FD)
- 6- S minaire sur apport des ultrasons : bases fondamentales et utilisation en recherche clinique (2h Certon)
- 7- Evaluation de l'information scientifique MOOC 1h
- 8- Information sur le plagiat MOOC 1h
- 9 - La r daction d'un article scientifique et d'un protocole de recherche clinique (2h, FD)
- 10 - Analyse critique d'un article scientifique (2h + 2h GR)

### Modalit s d' valuations

Examen terminal Oral avec pr sentation et analyse critique d'un article scientifique

**Nombre d' tudiants accept s** : 20

## Synthèse des modifications apportées

### aux maquettes et aux modalités de contrôles de connaissance et compétences du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

#### (DFGSM)

#### DFGSM2 :

- Réajustement de volumes horaires :
  - UE Sémiologie générale et Physiopathologie : 28 heures au lieu de 30 heures
  - Anglais : 21 heures au lieu de 20 heures
  - UE Hormonologie reproduction : 38 heures au lieu de 43 heures
  - Santé Société Humanité : 28 heures au lieu de 25 heures
  
- Modification de la durée de stage de chirurgie et anesthésie : 4 semaines à mi-temps au lieu de 5 semaines à mi-temps
  
- Dans le Titre 4 Validation : Il est précisé que pour être autorisé à se présenter à l'examen de sémiologie médicale, l'étudiant doit avoir assisté à au-moins 7 séances d'ED sur les 8 prévues, et fournir un justificatif d'absence pour la séance manquée. En cas d'absence à plusieurs séances, l'étudiant doit les rattraper, si nécessaire auprès d'un autre groupe. La session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités.
  
- Modification de contrôles de connaissance et compétences pour l'UE Anglais :
  - session 1 : introduction d'un examen terminal d'une durée de 45 mn en plus de contrôles continue
  - session 2 : un oral (40mn) au lieu d'un écrit

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type	Type épreuve	Coefficient	Durée
UE Anglais : Groupe 1 (S3)	3	CC ET	E E+ O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
UE Anglais Groupe 2 (S4)	/	CC ET	E E+ O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40

#### DFGSM3 :

- Réajustement de volumes horaires et d'ECTS pour les enseignements théoriques :
  - UE de l'agent infectieux à l'hôte : 6 ECTS au lieu de 7
  - UE Tissu Sanguin : 24 heures au lieu de 22 heures
  - UE Appareil digestif : 54 heures au lieu de 58 heures et 6 ECTS au lieu de 7
  - UE Santé Société Humanité : 36 heures de CM et 10 de TD soit un total de 46 heures
  - Nouvelle UE : Santé Environnementale au Semestre 6, 5 heures 30 de CM, 2 ECTS
  
- Réajustement de volumes horaires et périodes pour les enseignements pratiques :
  - Stages de médecine : 4 semaines au lieu de 5 semaines
  - Service Sanitaire : 64 heures (26 heures en présentiel + 38 heures en e-learning + stages) au lieu de 68 heures (38 heures en présentiel + 30 heures en e-learning + stages)
  - ED de sémiologie médicale : 8 heures au lieu de 10 heures
  - ED de Sémiologie radiologique : enseignement au S5 au lieu du S6
  - ED de sémiologie chirurgicale : enseignement dispensé au S5 et au S6 (auparavant uniquement au S6)

- Suppression des mesures transitoires concernant l'UE Immunologie
- Modification de contrôles de connaissance et compétences (Tableau inséré dans la maquette)
  - UE Agent infectieux à l'hôte
    - Ecrit de 20 mn pour la session 2 du TP Microbiologie au lieu d'un oral
    - Ecrit de 20 mn pour la session 1 du TP Parasitologie au lieu d'un oral
  - UE Tissu sanguin : suppression du quitus de présence pour les TP d'Hématologie
  - UE Anglais groupe 1 et UE Anglais Groupe 2 : modification de la durée de l'oral de la session 2 : 40 mn au lieu de 1h30
  - UE Appareil digestif : modification de la durée de l'oral de la session 2 : 10 à 15 mn au lieu d'1h30
  - UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire : modification de la durée de l'oral pour la session 2 : 30 mn au lieu d'1 heure
  - UE Santé Environnementale (capsules vidéo) : validation au fur et à mesure de la progression - CC – E – 2 ECTS. Il s'agit d'une nouvelle UE

*La maquette DFGSM est en pièce jointe*

# **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES 2023-2024**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du 5 juin 2023
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Tours ;

## **Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales**

### **DFGSM2 – L2**

#### **TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

## TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

### L2 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

#### Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 1<sup>ère</sup> année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

### Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
<b>Enseignements théoriques</b>	<b>51</b>								
<b>SEMESTRE 3 (examens en janvier)</b>									
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	2	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	4	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Revêtement cutané	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Système cardiovasculaire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Système neurosensoriel	6	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Anglais : Groupe 1	3	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
<b>SEMESTRE 4 (examens en mai-juin)</b>									
UE Anglais Groupe 2	/	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	0h40
UE Appareil locomoteur	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Appareil respiratoire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Hormonologie reproduction	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Santé Société Humanité	3	CC	-	1	-	ET	E	1	1h00
UE Nutrition	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Reins et voies urinaires	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
TP Anatomie		Pas d'évaluation / pas de QP							
TP Physiologie									
<b>Enseignements pratiques</b>	<b>9</b>								
Stage initiation aux soins infirmiers : stage de 4 semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers	4	Validation par le doyen							
Stage hospitalier de chirurgie	4	Validation par le doyen							
AFGSU Niveau 1 : 2 jours ( <i>se fait à la fac</i> )	1	Validation par le doyen							
<b>Enseignements complémentaires</b>									
2 modules d'enseignements de SHS (UERSH) ou d'enseignements libres (UEL) ou d'enseignements en recherche biomédicale (UERB)	4 à 8	2 modules à valider				1 à 2 modules à valider			

## TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S3) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

## TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stage d'initiation aux soins infirmiers	Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
Stage hospitalier de chirurgie	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	Validation par le Doyen

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **ED de sémiologie médicale** est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc la nécessité de suivre le cycle complet d'ED l'année suivante.

**Pour être autorisé à se présenter à l'examen, l'étudiant doit avoir assisté à au-moins 7 séances d'ED sur les 8 prévues, et fournir un justificatif d'absence pour la séance manquée. En cas d'absence à plusieurs séances, l'étudiant doit les rattraper, si nécessaire auprès d'un autre groupe. La session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités.**

La présence au cours d'anglais est obligatoire : toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation des enseignements complémentaires ou/et UE libres et/ou modules d'U.E.R.B., modules d'U.E.R.S.H. ou/et ED de sémiologie médicale en L2 devront obligatoirement valider ces enseignements en L3.

## TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéficiaire reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

# Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

## DFGSM3 – L3

### TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

# L3 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

## Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

### Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
<b>Enseignements théoriques</b>	<b>41</b>								
<b>SEMESTRE 5 (examens en janvier)</b>									
UE De l'agent infectieux à l'hôte	7	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
-TP Microbiologie*	/	ET	E + QP	1	0h20	ET	⊖ E	1	0h20
-TP Parasitologie	/	ET	⊖ E + QP	1	0h20	ET	O	1	0h20
UE Génétique médicale	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Tissu sanguin	3	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
-TP Hématologie	/	Pas d'évaluation / pas de QP							
-ED Hématologie	/	QP							
UE Anglais : Groupe 1	3	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	1h30 0h40
<b>SEMESTRE 6 (examens en mai-juin)</b>									
UE Anglais : Groupe 2	/	CC ET	E E+O	1	- 0h45	ET	O	1	1h30 0h40
UE Appareil digestif	7	ET	E	1	1h30	ET	O	1	1h30 10-15 min
UE Immunologie	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Bases traitements médicamenteux	3	ET	E	1	0h45	ET	E	1	0h45
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	ET + QP pour ED	E	1	1h00	ET	O	1	1h00 0h30
UE Santé Société Humanité	5	CC + QP pour ED	E	1	-	ET	E + O pour ED	1	1h00
<b>UE Santé Environnementale (capsules vidéo)</b>	<b>2</b>	<b>Validation au fur et à mesure de la progression CC – E</b>							
<b>Enseignements pratiques</b>	<b>19</b>								
Stage de médecine	6	A valider							
Stage hospitalier d'imagerie	4	A valider							
Service SANitaire (SESA)* S5 S6	5	ET + QP	E	1	1h00	ET + Stage + Rapport	E + O	1	1h00
		QP + Stage + Rapport *	E rapport stage + O oral stage	1	0h20 par groupe pour oral stage				

ED Sémiologie médicale	2	ET	O	1	0h30	ET	O	1	0h30
ED Sémiologie chirurgicale	1	<b>QP : présence strictement obligatoire à toutes les séances</b>							
ED Sémiologie radiologique	1	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
<b>Enseignements complémentaires</b>	/								
2 modules d'enseignements de SHS (UERSH) ou d'enseignements libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche biomédicale (DPRB)	/	2 modules à valider							

\* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

**\*SESA** : au vu de la situation sanitaire, si le stage ne peut être effectué, la faisabilité du projet sera évalué via la fiche projet.

**Pour la session de rattrapage :**

- Partie théorique : Ecrit 1h00  
(si absence au TD = note 0 – pour toute ABI et si plus de 2 ABJ = note 0)
- Partie pratique : Oral + rapport de stage écrit et oral + stage

**TITRE 3 – Sessions**

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S5) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

**TITRE 4 – Validation**

Enseignements théoriques	Les UE <del>transversales et intégrées</del> doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques de sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Service sanitaire	<p><b>1<sup>ère</sup> Session :</b></p> <p><b><u>Partie Théorique (écrit) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Un examen écrit</u> en présentiel au 1<sup>er</sup> semestre de la DFGSM3. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage.</li> <li>• <u>Présence obligatoire aux TD</u> : pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées, l'étudiant sera ajourné à la partie théorique de la 1<sup>ère</sup> session et devra se présenter à l'oral de la session de rattrapage.</li> </ul> <p>➔ <b>Validation : 10/20 minimum + présence aux TD</b></p> <p><b><u>Partie Pratique (stage) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du projet (note sur 20) : diagnostic de terrain et rédaction du rapport en groupe</li> <li>• Implication individuelle dans le groupe (note individuelle sur 20)</li> <li>• Réalisation des actions sur le terrain (note sur 20 par référent de stage)</li> <li>• Rédaction et présentation du rapport à l'oral (note sur 20)</li> </ul> <p>➔ <b>Validation : Obtention d'une moyenne de 10/20 et présence lors de l'action, sinon non validé que l'absence soit justifiée ou non</b></p>

	<p><i>Au vu de la situation sanitaire, si le stage ne peut être réalisé, la faisabilité du projet sera évaluée via la fiche projet.</i></p> <p><b><u>Session</u></b> de rattrapage :  <b><u>Partie Théorique</u></b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'examen écrit de la 1<sup>ère</sup> session est non validé : examen écrit.</li> <li>• Si absence(s) aux TD : oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation) pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées.</li> </ul> <p><b><u>Partie Pratique</u></b> : en cas d'invalidation du stage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation). Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral.</li> <li>• Stage pendant la période estivale si l'action n'a pas été réalisée</li> </ul>
--	--

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux ED de sémiologie médicale est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc le redoublement de la L3.

La présence au cours d'anglais est obligatoire : toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

## TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

**Mesures dérogatoires et non obligatoires** : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des modules de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 module de L3 à repasser pourrait anticiper 1 module de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 modules de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucun module de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les modules concernés par anticipation en DFASM1 sont l'Orl-Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie, le module 4 (Handicap).

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – UFR DE PHARMACIE

### DIPLOMES DE FORMATION GENERALE ET APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMCEUTIQUES

#### Art. 1- Capitalisation - compensation - report de notes - validation

---

Chaque semestre (DFGSP et DFASP 1 – Tronc Commun) comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments pédagogiques (EP).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments pédagogiques où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément pédagogique ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS). Le semestre ne sera pas validé si l'étudiant obtient la moyenne générale avec une ou des UE inférieures à 8/20.

Une année universitaire est validée si les deux semestres ainsi que l'UE «stage coordonné», de cette année, sont validés.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

L'étudiant recompose en seconde session pour les UE non validées (inférieures à 10/20) (pour les UE avec EP : les notes d'EP validées, supérieures à 10/20 sont conservées).

Concernant l'UE «stage coordonné», celle-ci est validée avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20.

**Licence pro CQBio**  
**Proposition de modification de la maquette pour 2023-24**

Sur demande des étudiants, nous proposons d'augmenter le nombre d'heures de cours d'anglais sans changer la répartition entre heures TD, CM et TP :

**1. Augmenter le nombre d'heures d'anglais (UE 10.2) de 15 à 22h.**

L'enseignante, Soledad Saa-Gerbier est d'accord. Les 7 heures proviendraient de trois UE qui avaient suffisamment d'heures : 2h de l'UE 1.3, 2h de l'UE 6 et 3h de l'UE 7. Le nombre total d'heures TD et CM ne change pas.

**2. Augmenter les durées des examens de l'UE 1.**

Au lieu de 30 minutes pour chacun des EP 1, 2 et 3 de l'ancienne UE 1, nous proposons 45 min pour les EP 1 et 2, ainsi que pour l'examen terminal de l'EP 3 (partie cours). La part des TP à la note de l'EP 3 sera de 30 % de contrôle continu.

**3. Conserver les notes de contrôle continu pour la deuxième session.**

Jusqu'ici, seulement en UE 10.2 "Anglais", la note de contrôle continu était conservée pour la deuxième session. Pour les autres UE, il aurait alors fallu inclure dans les examens écrits des questions correspondant aux contenus des TP. Il serait bien plus simple (et avantageux pour les étudiants) de conserver les notes de TP.

2023-24 - LP Contrôle Qualité en Biotechnologies (CQBio)		Volume horaire			ECTS	Coeff.	Nature examens	
Unité d'enseignement	Eléments Pédagogiques	CM	TD	TP			Session 1	Session 2
1. Enseignement scientifique fondamental	EP1. Biochimie, Biologie cellulaire et moléculaire	15	6	-	2	1	ET 0h45 écrit	ET 0h45 écrit
	EP2. Immunologie et Microbiologie fondamentales	22	-	-	2	1	ET 0h45 écrit	ET 0h45 écrit
	EP3. Microbiologie et Biotechnologies industrielles	24	10	-	4	2	ET 0h45 écrit	ET 0h45 écrit
	EP4. Applications bioindustrielles	-	-	21	2	1	CC écrit	30 minutes oral
2. Contrôles microbiologiques industriels	Contrôles environnement et produits issus des biotechnologies	8	11	24	4	2	ET 1h30 écrit 70% + CC 30%	ET 1h30 écrit 70% + CC 30% conservé
3. Techniques analytiques	Techniques séparatives et spectrales	10	31	46	8	4	ET 2h écrit 70% + CC 30%	ET 2h écrit 70% + CC 30% conservé
4. Management de la qualité / HSE / Gestion des risques	EP1. HSE et gestion des risques	-	21	-	2	1	ET 1h30 écrit	ET 1h30 écrit
	EP2. Management de la qualité	-	25	-	2	1	ET 1h30 écrit	ET 1h30 écrit
5. Conduite de projet		21		-	2	1	CC 100%	30 minutes oral
6. Connaissance de l'environnement industriel et insertion professionnelle		20	3	-	2	1	ET 1h écrit 80% + CC 20%	ET 1h écrit 80% + CC 20% conservé
7. Analyse des données scientifiques		18	10	-	2	1	ET 1h30* écrit 90% + CC 10%	ET 1h30* écrit 90% + CC 10% conservé
8. Suivi et entretien des équipements		21	17	-	4	2	ET 1h30 écrit 75% + CC 25%	ET 1h30 écrit 75% + CC 25% conservé
9. Mise au point et validation de méthodes analytiques		6	19	-	2	1	ET 1h écrit 70% + CC 30%	ET 1h écrit 70% + CC 30% conservé
10. Communication professionnelle	EP1. Communication	14	5	-	1	1	ET 1h écrit 70% + CC 30%	ET 1h écrit 70% + CC 30% conservé
	EP2. Anglais	-	22	-	1	1	ET 1h écrit 50% + CC 50%	ET 1h écrit 50% + CC 50% conservé
11. Projet tuteuré		-	-	150	10	4	ET 30 min oral 50% + CC 50%	
12. Stage	12 à 16 semaines	-	-	-	10	4	écrit et oral : Rapport de stage /20 Soutenance /20 Appréciation du maître de stage /20	

\*Eventuellement en salle informatique.

ET : examen terminal – CC : contrôle continu Les UE se compensent et il faut avoir au minimum 10/20 sur les UE 11 et 12 (compensation possible entre les deux).

## Modalités pour le régime spécial des études (RSE)

2023-24 - LP Contrôle Qualité en Biotechnologies (CQBio)		Volume horaire			ECTS	Coeff.	Nature examens	
Unité d'enseignement	Éléments Pédagogiques	CM	TD	TP			Session 1	Session 2
1. Enseignement scientifique fondamental	EP1. Biochimie, Biologie cellulaire et moléculaire	15	6	-	2	1	ET 0h45 écrit	ET 0h45 écrit
	EP2. Immunologie et Microbiologie fondamentales	22	-	-	2	1	ET 0h45 écrit	ET 0h45 écrit
	EP3. Microbiologie et Biotechnologies industrielles	24	10	-	4	2	ET 0h45 écrit	ET 0h45 écrit
	EP4. Applications bioindustrielles	-	-	21	2	1	ET 30 minutes	30 minutes oral
2. Contrôles microbiologiques industriels	Contrôles environnement et produits issus des biotechnologies	8	11	24	4	2	ET 1h30 écrit	ET 1h30 écrit
3. Techniques analytiques	Techniques séparatives et spectrales	10	31	46	8	4	ET 2h écrit	ET 2h écrit
4. Management de la qualité / HSE / Gestion des risques	EP1. HSE et gestion des risques	-	21	-	2	1	ET 1h30 écrit	ET 1h30 écrit
	EP2. Management de la qualité	-	25	-	2	1	ET 1h30 écrit	ET 1h30 écrit
5. Conduite de projet		21		-	2	1	ET 30 minutes	30 minutes oral
6. Connaissance de l'environnement industriel et insertion professionnelle		20	3	-	2	1	ET 1h écrit	ET 1h écrit
7. Analyse des données scientifiques		18	10	-	2	1	ET 1h30* écrit	ET 1h30* écrit
8. Suivi et entretien des équipements		21	17	-	4	2	ET 1h30 écrit	ET 1h30 écrit
9. Mise au point et validation de méthodes analytiques		6	19	-	2	1	ET 1h écrit	ET 1h écrit
10. Communication professionnelle	EP1. Communication	14	5	-	1	1	ET 1h écrit	ET 1h écrit
	EP2. Anglais	-	22	-	1	1	ET 1h écrit	ET 1h écrit
11. Projet tuteuré		-	-	150	10	4	ET 30 min oral	
12. Stage	12 à 16 semaines	-	-	-	10	4	écrit et oral : Rapport de stage /20 Soutenance /20 Appréciation du maitre de stage /20	

## ORGANISATION DE LA FORMATION - Licence professionnelle Data-manager clinique

Bloc de connaissances et compétences (BCC)	Unité d'évaluation (UE)	Coef	ECTS	Elément pédagogique (EP)	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
					VHT	VHT	VHT	
BCC 1		1						55
Appréhender les fondements de la recherche clinique	UE 1 Initiation à la recherche clinique	1	1	EP 1.1 Biologie, physiopathologie		20		20
			2	EP 1.2 Recherche clinique		35		35
BCC 2		2						160
Etre capable de développer un e-CRF et de rédiger la documentation afférente	UE 2.1 Data-management - Mise en place d'un projet : Base de données cliniques	3	3	EP 2.1.1 Outil de collecte des données (e-CRF)	10	35		45
			2	EP 2.1.2 Outil de validation des données cliniques	5	25		30
			2	EP 2.1.3 Base de données cliniques	5	30		35
	UE 2.2 Data-management - Mise en place d'un projet : Interactivité d'un e-CRF	2	2	EP 2.2.1 Module IWRS	5	20		25
			2	EP 2.2.2 Mise en production		25		25
BCC 3		2						125
Etre capable d'assurer le suivi d'une étude jusqu'au gel de la base de données	UE 3.1 Data-management - Suivi de projet	2	3		10	41		51
	UE 3.2 Data-management - Clôture de projet	3	5		15	59		74
BCC 4		1						55
Avoir des connaissances en SGBD Maîtriser les normes et aspects réglementaires afférents à la gestion de données	UE 4 Connaissances techniques générales	2	2	EP 4.1 SGBD	10	10		20
			1	EP 4.2 CDMS		15		15
			1	EP 4.3 Normes, réglementation	10			10
			1	EP 4.4 Assurance qualité	10			10
BCC 5		1					55	
Connaître le milieu professionnel Maîtriser le vocabulaire technique en langue anglaise, ainsi que la conduite de projet	UE 5 Connaissance du milieu professionnel et anglais	1	1	EP 5.1 Milieu professionnel	10			10
			1	EP 5.2 Anglais		20		20
			1	EP 5.3 Conduite de projet	5	10		15
			1	EP 5.4 Compétences transversales	10			10
BCC 6		2					150	
Etre capable d'autonomie	UE 6.1 Projet tuteuré	3	11			150		150
	UE 6.2 Apprentissage et/ou stage	3	18		34 semaines d'apprentissage ou 12 à 14 semaines de stage			
<b>Total année</b>			60		105	495		600

e-CRF : electronic Case Report Form – IWRS : Interactive Web Response System – SGBD : Système de gestion de base de données – CDMS : Clinical Data Management Systems

## MODIFICATIONS DES MAQUETTES ET MCC

### DU DEUST PREPARATEUR/TECHNICIEN EN PHARMACIE- année 2023-2024

**Pour la première année du DEUST**, quelques ajustements concernant les volumes horaires des travaux dirigés de certaines U.E sont nécessaires afin d'améliorer l'accompagnement des étudiants dans leurs apprentissages. La maquette est donc modifiée comme suit :

#### **DEUST1-semester 1 :**

UE1.3 Sciences biologiques : créations des 4 E.P distincts avec coefficients bien individualisés

#### **DEUST1-semester 2 :**

- UE 1.1 Communication : Réduction du volume horaire de TD de communication orale et visuelle de 20h à 16h

- UE 1.9 cardiologie : augmentation du volume horaire de TD de 12 à 14h

UE1.10 Troubles métaboliques et endocrinologie : augmentation du volume horaire des TD de 12 à 14h

UE1.11 préparation et conditionnement : diminution des heures de TD de 10 à 8h et augmentation des heures de TP de 6 à 8h

Les MCC de la première année du DEUST sont conservées.

**Pour la deuxième année du DEUST**, les modifications de maquettes consécutives aux modifications de la maquette du DEUST1 en 2022-2023 sont mises en place en 2023-2024 et la maquette est modifiée comme suit :

#### **DEUST2-semester 3 :**

UE2.1 communication : augmentation des heures de TD d'Anglais de 10 à 16h et remplacement des heures de Technique de communication orales et visuelles par 10h de TD concernant les situations difficiles.

UE2.3 gastro-entérologie : augmentation du volume horaire des TD de 8 à 9h

UE2.4 Maladies du SNC et addictologie : augmentation du volume horaire des TD de 15 à 18h

UE2.6 prep et conditionnement : suppression de l'EP « piluliers et PDA », les heures sont diminuées à 4h de CM et des 6h de TD et incluseS dans l'UE 2.6

UE2.8 mise en place des 20 h de TD de l'UE recherche et projet à la place de l'UE Santé publique transférée en S2 en 2022-2023

#### **DEUST-2 semester 4 :**

UE2.1 communication: augmentation des heures de TD d'Anglais de 10 à 14h

UE2.10 urologie-gynécologie : augmentation des heures de TD de 7 à 8h

UE2.13 Cancéro : augmentation des heures de TD de 6 à 10h

Concernant les MCC de DEUST-2 : réduction de la durée des examens terminaux écrits selon document joint et suppression de l'examen terminal de l'EP pilulier et PDA du S3 (sera évalué en CC en S3 dans UE 2.6)

DEUST 1 - Rentrée 2023 - 24									
SEMESTRE 1	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
		UE 1.1 Communication (S1)	1	2		Communication professionnelle (patient + professionnels de santé + équipe)	5	15	
	UE-1.2 Sciences chimiques et physiques	2	2	Chimie, biophysique appliquée à l'imagerie (principe et principaux examens d'imagerie médicale, produits de contraste)		16	8	4	28
	UE-1.3 Sciences biologiques	4	2	Biologie cellulaire (virus, cellule procaryote et eucaryote, la cellule et ses organites, le cycle cellulaire, les divisions cellulaires : mitose et meiose, base de génétique : l'ADN structure et régulation de l'expression des gènes)		10	10		20
			2	Biochimie		6	9		15
			2	Immunologie		6	9		15
			1	Hématologie		5	5		10
	UE-1.4 Anatomie et physiologie des grands systèmes	3	4	Anatomie et Physiologie du système digestif, urinaire et cardiovasculaire		18	22		40
	UE-1.5 Sciences pharmaceutiques	4	6	Galénique (formes), pharmacologie (pharmacodynamie, pharmacologie générale, pharmacocinétique, bon usage du médicament, développement du médicament), toxicologie		30	24		54
	UE-1.6 Organisation et gestion (S1)	2	3	Gestion (commandes et stocks + prix et facturation + système informatique + robot + sérialisation)		25			25
	UE-1.7 Apprentissage (S1)	4	6	225		17 semaines d'apprentissage (stage d'application en entreprise)			
	<b>TOTAL S1</b>	<b>20</b>	<b>30</b>			<b>121</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>227</b>
SEMESTRE 2	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
	UE 1.1 Communication (S2)	1	2		Technique de communication orale et visuelle		20 16		16
UE-1.8 Infectiologie	3	5	Processus infectieux et parasitaires (infections bactériennes, virales, fongiques et parasitaires)		10	5		15	
			Traitements anti infectieux (antibiotiques, antiviraux, antifongiques et antiparasitaires)		15	10		25	
UE-1.9 Cardiologie	3	4	Hygiène et prévention des maladies infectieuses		1	4		5	
			Physiopathologie cardiovasculaire (HTA, ICOR, IDM, IC, dyslipidémie...), traitements à visée cardiovasculaire (anti-HTA, anti-angoreux, antiarythmiques, hypolipémiants), traitements antiagrégants plaquettaires et anticoagulants, règles hygiéno-diététiques		28	12 14		42	
UE 1.10 Troubles métaboliques et endocrinologie	3	4	Physiopathologie (diabète, pathologie thyroïdienne, pathologie des surrénales...), traitements (antidiabétiques, hormones thyroïdiennes, anti-thyroïdien de synthèse...), règles hygiéno-diététiques		12	12 14		26	
UE-1.6 Organisation et gestion (S2)	1	1	Droit du travail		15			15	
			Ethique et déontologie		8	10		18	
			Législation pharmaceutique		10			10	
UE-1.11 Préparation et conditionnement	1	2	Opérations pharmaceutiques de base et étiquetage : application à la préparation de gélules		2	10 8	6 8	18	
UE-1.12 Santé Publique	2	2	Santé publique et organisation du système de santé en France (avec enquêtes et posters sur une thématiques)	3	15		18		
UE-1.13 Recherche et projet	1	1	30	Projet citoyenneté		15		15	
UE-1.7 Apprentissage (S2)	3	6	225	17 semaines					
	<b>TOTAL S2</b>	<b>20</b>	<b>30</b>			<b>104</b>	<b>113 111</b>	<b>0 8</b>	<b>223</b>
<b>volume annuel 450 h</b>									

**DEUST 1 - Rentrée 2023 - 24**

SEMESTRE 1	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Régime général		RSE	
				Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session
				UE 1.1 Communication (S1)	1	2	CC 100%
UE-1.2 Sciences physiques et chimiques	2	2	CC 100%	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% écrit 45 minutes	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 30 min selon effectif	
UE-1.3 Sciences biologiques	4	2	2	CC50%+ET50% (écrit 30min)	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET100% écrit 30 min	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif
		2	2	CC50%+ET50% (écrit 30min)	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET100% écrit 30 min	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif
		2	2	CC50%+ET50% (écrit 30min)	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET100% écrit 30 min	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif
		1	2	CC50%+ET50% (écrit 30min)	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET100% écrit 30 min	ET100% écrit 30 min ou oral 20 min selon effectif
UE-1.4 Anatomie et physiologie des grands systèmes	3	4	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 minutes selon effectif	ET 100% écrit 1h	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 minutes selon effectif	
UE-1.5 Sciences pharmaceutiques	4	6	CC 50% + ET 50% écrit 1h30)	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	
UE-1.6 organisation et gestion S1	2	3	CC 100%	ET 100% ecrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% ecrit 30min	ET 100% ecrit 30min	
UE-1.7 Apprentissage (S1)	4	6	Validation par le CFA/univ		Validation par le CFA/univ		
<b>TOTAL S1</b>	<b>20</b>	<b>30</b>					

SEMESTRE 2	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Régime général		RSE	
				Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session
				UE 1.1 COMMUNICATION S2	1	2	CC 100%
UE-1.8 Infectiologie	3	5	CC 50% + ET 50% écrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	
UE-1.9 Cardiologie	3	4	CC50% + ET 50% ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 1.10 Troubles métaboliques et endocrinologie	3	4	CC 50% +ET 50% ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE-1.6 Organisation et gestion S2	1	1	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	
	1	1	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	
	1	2	CC 100%	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30min	ET 100% Ecrit 30min ou oral 20 min selon effectif	
UE-1.11 Préparation et conditionnement	1	2	CC 100%	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45min	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	
UE-1.12 Santé publique	2	2	CC 100%	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE-1.13 Recherche et projet	1	1	CC 100%	ET 100% Oral 15min	ET 100% Oral 15min	ET 100% Oral 15min	
UE-1.7 Apprentissage (S2)	3	6	validation par CFA/univ		validation par CFA/univ		
<b>TOTAL S1</b>	<b>16</b>	<b>23</b>					

DEUST 2 - Rentrée 2023-24									
SEMESTRE 3	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
		UE 2.1 Communication (S1)	1	2		Anglais		<del>10</del> 16	
		1	1	<del>Situations difficiles (patient violent, douloureux, handicapé...)</del>			<del>20</del> 10		10
	UE 2.2 Maladies osseuses et rhumatismes + douleurs	2	3	Physiopathologie de la douleur et de l'inflammation- bases de rhumatologie , les anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens, les antalgiques, les traitements de l'ostéoporose		15	8		23
	UE 2.3 Gastro-entérologie	2	2	physiopathologie digestive , traitements , règles hygiéno-diététiques		12	<del>8</del> 9		21
	UE 2.4 Maladies du SNC + affections mentales + addictologie	3	4	Anatomie et Physiologie du SNC, Physiopathologie et traitements des principales maladies neurologiques et psychiatriques, addictologie et traitements des principales addictions.		27	<del>15</del> 18		45
	UE 2.5 Analyse et conseil	1	2	Bases de phytothérapie et pharmacognosie			18		20
		1	2	Bases de l'homéopathie			2		
				Dispositifs médicaux			20		20
	UE 2.6 Préparation et conditionnement (S1)	2	3	Préparations : solutions, suspensions et suppositoires ; piluliers et PDA		2	4	20	26
	UE 2.7 Qualité	2	3	La démarche Qualité La RSE des organisations (impact de l'organisation sur l'environnement, ses clients, ses partenaires, ses salariés)		6 2	2 15		8 17
	<del>UE 2.6 Santé Publique</del>	<del>1</del>	<del>2</del>	<del>Santé publique et organisation du système de santé en France</del>	<del>3</del>	<del>15</del>		<del>18</del>	
	UE 2.8 Recherche et projet	1	2	Méthode de travail, rédaction de projet (dossier entreprise/établissement)	0	<del>0</del> 20		20	
	UE 2.9 Apprentissage (S1)	4	6	225 15 semaines d'apprentissage (stage d'application en entreprise)					
	<b>TOTAL S3</b>	<b>20</b>	<b>30</b>		<b>69 64</b>	<b>159 142</b>	<b>20</b>	<b>248 226</b>	
SEMESTRE 4	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques - Modules	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
	UE 2.1 Communication (S2)	1	1		Anglais		<del>10</del> 14		14
<del>UE 2.1 Communication (S2)</del>	<del>1</del>	<del>1</del>	<del>Situations difficiles (patient violent, douloureux, handicapé...)</del>			<del>10</del>		<del>10</del>	
UE 2.10 Urologie néphrologie gynécologie	2	3	Anatomie de l'appareil génital masculin et féminin, Physiologie de la reproduction, contraception. Principales affections du système urinaire et leurs traitements		18	7 8		26	
UE 2.11 ORL et pneumologie	2	3	Anatomie et Physiologie respiratoire, physiopathologie et traitements de l'asthme et de la BPCO, autres traitements ORL		12	8		20	
UE 2.12 Dermatologie/allergologie/ophtalmologie	2	3	Anatomie et physiologie de la peau, principales affections cutanées et leur traitement, Anatomie et physiologie de l'oeil, principales pathologies ophtalmiques et leur traitement		13	13		26	
UE 2.13 Cancérologie	2	3	Processus tumoraux-principaux type de cancers, traitements anticancéreux , radiothérapie (bases), soins de supports et conseils associés		24	<del>6</del> 10		34	
UE 2.14 Analyse et conseil	2	3	Conseils : pathologies hors ordonnance			30		30	
UE 2.6 Préparation et conditionnement (s2)	1	2	Préparations : pommades, crèmes, cérats, gels, liniments				20	20	
UE 2.8 - Recherche et projet (S2)	3	4	Projet tutoré DEUST (projet avec une problématique à résoudre en entreprise)			40		40	
UE 2.9 - Apprentissage (S2)	5	8	225 15 semaines d'apprentissage (stage d'application en entreprise)						
	AFGSU-niveau1							14	
	<b>TOTAL S4</b>	<b>20</b>	<b>30</b>		<b>67</b>	<b>124 123</b>	<b>20</b>	<b>224</b>	
<b>volume annuel : 450 h</b>									

**DEUST 2 - Rentrée 2023**

SEMESTRE 3	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Régime général		RSE	
				Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session
				UE 2.1 Communication (S1)	1	2	CC 100%
	1	1	CC 100%	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	ET 100% Oral 20Min	
UE 2.2 Maladies osseuses et rhumatismes + douleurs	2	3	CC 50% + ET 50% écrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.3 Gastro-entérologie	2	2	CC 50% + ET 50% écrit 45 min	ET 100% Ecrit 45min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.4 Maladies du SNC + affections mentales + addictologie	3	4	CC 50% + ET 50% écrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h30	ET 100% Ecrit 1h ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.5 Analyse et conseil	1	2					
	1	2	CC 100%	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 30 min selon effectif	
UE 2.6 Préparation et conditionnement (S1)	2	3	CC 100%	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	
UE 2.7 Qualité	2	3	CC 100%	ET 100% Ecrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 30 min	ET 100% Ecrit 30 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.8 Recherche et projet	1	2	CC 100%	ET 100% oral 15 min	ET 100% oral 15 min	ET 100% oral 15 min	
UE 2.9 Apprentissage (S1)	4	6	Validation par le CFA/univ		Validation par le CFA/Univ		
<b>TOTAL S3</b>	<b>20</b>	<b>30</b>					

SEMESTRE 4	Unités d'Enseignement	Coef	ECTS	Régime général		RSE	
				Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session	Evaluation 1ère session	Evaluation 2ème session
				UE 2.1 Communication (S2)	1	1	CC 100%
UE 2.10 Urologie néphrologie gynécologie	2	3	CC 50% + ET 50% écrit 45min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.11 ORL et pneumologie	2	3	CC 50% + ET 50% écrit 45min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.12 Dermatologie/allergologie/ophtalmologie	2	3	CC 50% + ET 50% écrit 45min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.13 Cancérologie	2	3	CC 50% + ET 50% écrit 45min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	ET 100% Ecrit 45 min	ET 100% Ecrit 45 min ou oral 20 min selon effectif	
UE 2.14 Analyse et conseils	2	3	CC 100%	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	ET 100% Ecrit 1h	ET 100% Ecrit 1h ou oral 30 min selon effectif	
UE 2.6 Préparation et conditionnement (s2)	1	2	CC 100%	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	ET pratique 1 h	
UE 2.8 - Recherche et projet (S2)	3	4	CC 100%	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	ET 100 % oral ou écrit	
UE 2.9 - Apprentissage (S2)	5	8	Validation par le CFA/univ		Validation par le CFA/univ		
<b>AFGSU-niveau1</b>							
<b>TOTAL S4</b>	<b>20</b>	<b>30</b>					

## Demande modification MCC LP EcoNat pour rentrée 2023-2024

La structuration de la maquette ainsi que des blocs de compétences est reconduite à l'identique.

En revanche, nous souhaiterions faire évoluer les MCC, mixant actuellement examens terminaux et contrôle continu, à 100% contrôle continu.

La progression pédagogique des UEs autorise en effet la réalisation de contrôle continu au cours de l'année, idéalement à chaque fin de période universitaire avant le retour en entreprise.

Des travaux dirigés de préparation seront positionnés tout au long de l'année, pour permettre un entraînement aux épreuves.

Egalement sur la dernière période universitaire nous souhaiterions introduire deux épreuves de mise en situation :

- Un CC sur table de mise en situation regroupant les compétences de l'ensemble des UEs d'une durée de 2 heures, sur la base de la résolution d'une problématique professionnelle.
- Un oral de soutenance de projet tuteuré final qui sera repensé pour s'axer sur la présentation d'une problématique à résoudre et des différentes stratégies mise en œuvre au cours du projet tuteuré pour y apporter une réponse pertinente.

Ces deux épreuves permettront ainsi d'évaluer la capacité de synthèse des étudiants ainsi que leur montée en compétences sur la résolution de problématiques concrètes

Blocs de Compétences	UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
			Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
			Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
	<i>Détailler éléments pédagogiques</i>											
RNCP 30075 BC06	UE 1	9	CC	Ecrit et oral	3	ET	Oral 20mn	3	Ecrit	3	Oral 20mn	3
	UE 2	9	CC	Ecrit et oral	3	ET	Oral 20mn	3	Ecrit	3	Oral 20mn	3
RNCP 30075 BC05	UE 3	3	CC	Ecrit	1	ET	Oral 15mn	1	Ecrit	1	Oral 15mn	1
	UE 4	9	CC	Ecrit et oral	2				Ecrit et oral	2		
	UE 5.A (apprentis)	15	CC	Ecrit et oral	3				Ecrit et oral	3		
	U.E 5.B (formation initiale)											
RNCP 30075 BC07	UE 6	6	CC	Ecrit et oral	2	ET	Oral 20mn	2	Ecrit et oral	2	Oral 20mn	2
	UE 7	3	CC	Ecrit et oral	1	ET	Oral 15mn	1	Ecrit et oral	1	Oral 15mn	1
RNCP 30075 BC04	UE 8	2	CC	Ecrit et oral	2	ET	Oral 15mn	2	Ecrit	2	Oral 15mn	2
RNCP 30075 BC01	UE 9	3	CC	Ecrit et oral	1	ET	Oral 15mn	1	Ecrit	1	Oral 15mn	1
RNCP 30075 BC03	UE 10	1	CC	Ecrit et oral	1	ET	Ecrit 30mn et oral 15mn	1	Ecrit et oral	1	Ecrit 30mn et oral 15mn	1

# LICENCES

**DROIT**

# LICENCE DROIT

## 1<sup>ère</sup> année

### SEMESTRE 1

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CIVIL 1	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	9 (6+3)
INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	3

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CONSTITUTIONNEL 1	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	9 (6+3)
INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT 1	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	3

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS

AU CHOIX :

GESTION					
INTRODUCTION A LA GESTION 1	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	3
SENSIBILISATION AUX DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	3
MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES APPLIQUÉS À LA GESTION	30H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	6

OU

GEOGRAPHIE					
ESPACES ET SOCIETES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H30 S2: ECRIT / ORAL	4
ENVIRONNEMENT ET SOCIETES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	4
GÉOPOLITIQUES	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	4

OU

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES					
SOCIOLOGIE 1	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	4
INTRODUCTION AUX RELATIONS INTERNATIONALES	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	4
HISTOIRE SOCIALE ET POLITIQUE	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	4

OU

MAJOR CONTEMPORARY ISSUES					
ECONOMICS CASE STUDIES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	4
MANAGEMENT CASE STUDIES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	4
WORKING IN AMERICA : THE IMAGE OF WORK IN US HISTORY	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	4

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS (PROJET VOLTAIRE)	---	5H	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	3
ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	---	16H	---	QUITUS DE PRÉSENCE	---
METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE	1H	1H	---	QUITUS DE PRÉSENCE	---
TUTORAT ETUDIANT	---	---	---	---	---
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# SEMESTRE 2

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CIVIL 2	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>6</del> 9 (6+3)
INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT 2	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT CONSTITUTIONNEL 2	36H	16H	3	S1: ECRIT / ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>6</del> 9 (6+3)
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS

AU CHOIX :

GESTION					
INTRODUCTION A LA GESTION 2	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
FONDEMENTS ECONOMIQUES DE LA GESTION	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
THEORIE DES ORGANISATIONS 1	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4

OU

GEOGRAPHIE					
DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
TERRITORIALITES URBAINES	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
GEOGRAPHIE DES CLIMATS	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES					
INTRODUCTION À LA SCIENCE POLITIQUE (FORMATION DE L'ETAT)	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
SOCIOLOGIE 2	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
VIE POLITIQUE CONTEMPORAINE	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

MAJOR CONTEMPORARY ISSUES					
EUROPEAN LEGAL ISSUES	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
EUROPEAN ECONOMICS	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
HUMAN RIGHTS IN EUROPE	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS (PROJET VOLTAIRE)	---	3H	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	3
ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	---	16H	---	---	---
MOBIL	2H	4H	---	CERTIFICATION	---
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# LICENCE DROIT

## 2<sup>ème</sup> année

### SEMESTRE 3

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
DROIT CIVIL 3	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>6</del> 9 (6+3)
DROIT PENAL 1	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
DROIT ADMINISTRATIF 1	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>6</del> 9 (6+3)
FINANCES PUBLIQUES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS

AU CHOIX :

DROIT					
HISTOIRE DU DROIT 1	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
DROIT COMMERCIAL	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
SCIENCE POLITIQUE	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

GEOGRAPHIE					
GEOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	3 4
ESPACES ET TEMPS DE LA MONDIALISATION ECONOMIQUE	20H	12H	1	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
QUESTIONS EUROPEENNES	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES					
SCIENCE POLITIQUE 1 (REGIMES ET COMPORTEMENTS POLITIQUES)	24H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE	24H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
SOCIOLOGIE DE LA MONDIALISATION	24H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

MAJOR CONTEMPORARY ISSUES					
ECONOMICS OF CONFLICTS	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
AMERICAN COUNTER CULTURE OF THE 1960S	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
INTERNATIONAL CRIMINAL LAW	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
COMPETENCES NUMERIQUES	---	8H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
RENFORCEMENT METHODOLOGIQUE	---	20H	---	---	---
MOBIL	2H	2H	---	CERTIFICATION	---
FORMATION AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES (SCD)	---	2H	---	---	---
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# SEMESTRE 4

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
DROIT CIVIL 4	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>6</del> 9 (6+3)
DROIT PENAL 2	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
DROIT ADMINISTRATIF 2	36H	16H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>6</del> 9 (6+3)
INSTITUTIONS EUROPEENNES	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS

AU CHOIX :

DROIT					
HISTOIRE DU DROIT 2	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4
DROIT FISCAL	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
DROIT COMPARE	24H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4

OU

GEOGRAPHIE					
L'ESPACE FRANÇAIS	20H	12H	1	S1: CC+ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
GEOGRAPHIE DU MONDE ARABE	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
GEOGRAPHIE DES AMERIQUES	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES					
SCIENCE POLITIQUE 2 (OPINION PUBLIQUE ET COMPORTEMENTS POLITIQUES)	24H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
SOCIOLOGIE POLITIQUE COMPAREE	24H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
SOCIOLOGIE DU GENRE	24H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

OU

MAJOR CONTEMPORARY ISSUES					
WELFARE ECONOMY – ECONOMICS OF INEQUALITY	20H	---	1	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
GENDER AND THE LAW	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>3</del> 4
THE CIVIL RIGHTS IN THE US	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 4

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
COMPETENCES NUMERIQUES	---	8H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
FORMATION AUX RESSOURCES NUMERIQUES (SCD)	---	2H	---	---	---
CERCIP	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	2
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# LICENCE DROIT

## 3<sup>ème</sup> année

### Parcours DROIT PRIVE - A

## SEMESTRE 5

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT PRIVE DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DES SOCIETES 1	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT PRIVE DES BIENS	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 1	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 1	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS

AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :

DROIT – OPTION 1					
DROIT DU TRAVAIL 1	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES	36H	---	2	S1: ECRIT / ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 2					
DROIT DU TRAVAIL 1	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE	36H	---	2	S1: ECRIT / ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 3					
DROIT DU TRAVAIL 1	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
FONDEMENTS HISTORIQUES DU DROIT PÉNAL	36H	---	2	S1: ECRIT / ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
MOBIL	2H	4H	---	CERTIFICATION	---
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# SEMESTRE 6

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
PROCEDURE CIVILE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 2	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 2	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<i>AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :</i>					
<i>DROIT – OPTION 1</i>					
DROIT DES SOCIETES 2	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DU TRAVAIL 2	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 2</i>					
DROIT PENAL DES BIENS ET DES AFFAIRES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES VULNÉRABLES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 3</i>					
DROIT DES SOCIETES 2	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
FONDEMENTS HISTORIQUES DES DROITS DE L'HOMME	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
CERCIP	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	2
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# LICENCE DROIT

## 3<sup>ème</sup> année

### Parcours DROIT PRIVE - B

## SEMESTRE 5

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DES SOCIETES 1	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 1	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DES SOCIETES 1	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DU TRAVAIL 1	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DU TRAVAIL 1	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS

AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :

DROIT – OPTION 1					
DROIT PRIVE DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 2					
DROIT PRIVE DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 3					
DROIT PRIVE DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
FONDEMENTS HISTORIQUES DU DROIT PENAL	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
MOBIL	2H	4H	---	CERTIFICATION	---
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# SEMESTRE 6

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DES SOCIETES 2	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DES CONTRATS SPECIAUX 2	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DES SOCIETES 2	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<i>AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :</i>					
<i>DROIT – OPTION 1</i>					
DROIT PENAL DES BIENS ET DES AFFAIRES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
PROCEDURE CIVILE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 2</i>					
DROIT DU TRAVAIL 2	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
PROCEDURE CIVILE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 3</i>					
DROIT DU TRAVAIL 2	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
FONDEMENTS HISTORIQUES DES DROITS DE L'HOMME	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
CERCIP	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	2
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# LICENCE DROIT

## 3<sup>ème</sup> année

### Parcours DROIT PUBLIC - A

## SEMESTRE 5

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC I	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS

AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :

DROIT – OPTION 1					
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DE LA DECENTRALISATION	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 2					
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 3					
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DU TRAVAIL 1	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3
MOBIL	2H	4H	---	CERTIFICATION	---
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# SEMESTRE 6

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE 2	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE 2	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
<i>AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :</i>					
<i>DROIT – OPTION 1</i>					
DROIT DES CONTRATS ADMINISTRATIFS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 2</i>					
DROIT DES CONTRATS ADMINISTRATIFS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
SCIENCE ADMINISTRATIVE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 3</i>					
DROIT DES CONTRATS ADMINISTRATIFS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
CULTURE JURIDIQUE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
CERCIP	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	2
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# LICENCE DROIT

## 3<sup>ème</sup> année

### Parcours DROIT PUBLIC - B

## SEMESTRE 5

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES 1	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES 1	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3	
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC I	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3	
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC I	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	

AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :

DROIT – OPTION 1						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
DROIT DE LA DECENTRALISATION	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

OU

DROIT – OPTION 2						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

OU

DROIT – OPTION 3						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
DROIT DU TRAVAIL 1	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3	
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3	
MOBIL	2H	4H	---	CERTIFICATION	---	
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---	

# SEMESTRE 6

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	36H	---	2	S1: ECRIT S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
DROIT DE L'UNION EUROPEENNE	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
<i>AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :</i>					
<i>DROIT – OPTION 1</i>					
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
SCIENCE ADMINISTRATIVE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 2</i>					
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
DROIT DES CONTRATS ADMINISTRATIFS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
<i>OU</i>					
<i>DROIT – OPTION 3</i>					
CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
CULTURE JURIDIQUE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR.EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
CERCIP	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	2
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

# LICENCE DROIT

## 3<sup>ème</sup> année

### Parcours DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

## SEMESTRE 5

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
QUESTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
DROIT DES LIBERTÉS FONDAMENTALES	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3	
QUESTIONS POLITIQUES CONTEMPORAINES	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3	
THEORIE POLITIQUE CONTEMPORAINE	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (8 ECTS – Coefficient 3)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	

AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :

DROIT – OPTION 1						
DROIT DE LA DECENTRALISATION	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA CITOYENNETE	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

OU

DROIT – OPTION 2						
DROIT DE LA DECENTRALISATION	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
ANTHROPOLOGIE POLITIQUE	36H	---	2	---	<del>4</del> 6	

OU

DROIT – OPTION 3						
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	
SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA CITOYENNETE	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6	

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)						
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS	
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3	
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	3	
MOBIL	2H	4H	---	CERTIFICATION	---	
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---	

# SEMESTRE 6

MODULE 1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
SOCIOLOGIE DES INTEGRATIONS ET DES DISCRIMINATIONS	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 2 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
SOCIOLOGIE DES INTEGRATIONS ET DES DISCRIMINATIONS	---	18H	1	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>2</del> 3
QUESTIONS POLITIQUES INTERNATIONALES	36H	---	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 3 - ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (8 ECTS – Coefficient 3)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS

AU CHOIX 1 OPTION SUR 3 :

DROIT – OPTION 1					
CRISES ET CHANGEMENTS POLITIQUES	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
SCIENCE ADMINISTRATIVE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 2					
QUESTIONS SOCIALES CONTEMPORAINES	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
SCIENCE ADMINISTRATIVE	36H	---	2	S1: ECRIT 1H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

OU

DROIT – OPTION 3					
CRISES ET CHANGEMENTS POLITIQUES	36H	---	2	S1: ORAL S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6
QUESTIONS SOCIALES CONTEMPORAINES	36H	---	2	S1: ECRIT 3H S2: ECRIT / ORAL	<del>4</del> 6

MODULE 4 - COMPETENCES TRANSVERSALES (6 ECTS – Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEENS
LANGUES VIVANTES	---	18H	3	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
PROJETS COLLECTIFS / CULTURE GENERALE	---	15H	2	S1: CONTRÔLE CONTINU S2: ECRIT / ORAL	2
CERCIP	20H	---	1	S1: ECRIT 2H S2: ECRIT / ORAL	2
STAGE VOLONTAIRE	---	---	---	---	---

**Conseil de l'IAE du 8 juin 2023**

**Révision de maquettes**

Lexique

EC : élément constitutif

ET : examen terminal

MCC : modalité de contrôle des connaissances

UE : unité d'enseignement

- Maquette modifiée : **Master 2 MAE, parcours Perfectionnement en management**

Argumentaire	Modification Maquette
<p><b>Argumentaire pour la modification de MCC :</b></p> <p>Modification des modalités de contrôle des connaissances</p> <p>Cette demande porte principalement sur la mise en place plus importante d'une évaluation par contrôle continu en session 1, ce qui correspond à la pédagogie favorisée dans ce master qui utilise des simulations, études de cas et pratique d'outils numériques professionnels.</p>	<p><b>Modification : (semestre 9)</b></p> <p><b>EC32</b> - Outils du pilotage stratégique &amp; organisationnel-Mise en place d'un contrôle continu (étude de cas et QCM de connaissances)</p> <p><b>Cf maquette (jointe), p.2 à 3</b></p>

Les Enseignements constitutifs (EC) à l'intérieur des UE se compensent en fonction des coefficients pour chaque EC (Coefficient identique pour chaque EC).

**Modalités de contrôle des connaissances**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu / ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit / O : Oral / Ecrit et Oral : E et O

**Présentation de la maquette d'enseignement** : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>SEMESTRE 9</b>								
UE1 : Environnement de l'entreprise	4	8	200		39			39
	2	4	100	EC11 : Politique économique et internationale	15			15
	1	2	50	EC12 : Droit des affaires	12			12
	1	2	50	EC13 : Droit du travail	12			12
UE2 : Management comptable et pilotage de l'entreprise	5	9	225		54			54
	2	3	75	EC21 : Comptabilité financière	21			21
	2	3	75	EC22 : Contrôle de gestion	21			21
	1	3	75	EC23 : Droit fiscal	12			12
UE3 : Management stratégique	4	8	125		24			24
	2	5	75	EC31 : Démarche d'analyse stratégique	12			12
	2	3	50	EC32 : Outils du pilotage stratégique et organisationnel	12			12
UE4 : Développement des aptitudes managériales	3	5	200		15	30		45
	1	2	100	EC41 : Création d'entreprise	15			15
	1	1	50	EC42 : Anglais		20		
	1	2	50	EC43 : Système d'information		10		
<b>Total S9</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>750</b>		<b>132</b>	<b>30</b>		<b>162</b>

### Modalité de contrôle des connaissances M2

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 9</b>	<b>30</b>										
UE 1 Environnement de l'entreprise	8	-	-	4	-	-	4	-	4	-	4
EC11 politique économique et internationale	4	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
EC12 Droit des affaires	2	ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
EC13 Droit du travail	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 2 Management comptable et pilotage de l'entreprise	9	-	-	5	-	-	5	-	5	-	5
EC21 Comptabilité financière	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC22 Contrôle de gestion	3	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
EC23 Droit fiscal	3	ET	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
UE 3 Management stratégique	8	-	-	5	-	-	5	-	5	-	5
EC31 Démarche d'analyse stratégique	5	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3
EC32 Outil de pilotage stratégique et organisationnel	3	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE 4 Développement des aptitudes managériales 1	5	-	-	3	-	-	3	-	3	-	3
EC41 Création d'entreprise	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC42 Anglais	1	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
EC43 Système d'information	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>SEMESTRE 10</b>	<b>30</b>										
UE 5 Management financier	6	-	-	3	-	-	3	-	3	-	3
EC51 gestion financière	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC52 Problèmes financiers	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 6 Management des ressources humaines	6	-	-	3	-	-	3	-	3	-	3
EC61 Management situationnel et GRH	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC62 Problèmes GRH	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 7 Marketing	6	-	-	3	-	-	3	-	3	-	3
EC71 Marketing stratégique	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC72 Problèmes marketing	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 8 Développement des aptitudes managériales 2	4	-	-	4	-	-	4	-	4	-	4
EC81 Technique de recherche d'emploi, développement personnel et conférences thématiques	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC82 Simulation de gestion	1	CC	E+O	1	ET	E	1	E+O	1	E	1
EC83 Anglais	1	CC	E	1	ET	O	1	E	1	O	1
EC84 Projets	1	CC	E+O	1	ET	E	1	E+O	1	E	1
UE 9 mémoire de fin d'étude ou de stage	8	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-
EC91 Méthodologie et suivi de mémoire	8	ET	E+O	4	-	-	-	E+O	4	-	-

Université de TOURS / Vague C – Contrat 2018-2023

Service des études et des Formations – bureau des formations

0/13



Direction de la Formation  
Service des Etudes et des Formations

## Note de cadrage période de césure Diplômes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle

### Préambule

- ✚ La présente note de cadrage a pour objet de définir la mise en œuvre de la césure conformément aux articles D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. .

### Cadre général de la période de césure

---

- ✚ La période dite « de césure » permet à un étudiant de suspendre temporairement la formation d'enseignement supérieur dans laquelle il est inscrit dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit de façon autonome, soit encadré au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.
- ✚ Elle intervient à l'initiative de l'étudiant et ne peut être rendue obligatoire dans le cursus dans lequel l'étudiant est engagé.
- ✚ La période de césure ne se substitue pas aux modalités d'acquisition de certaines compétences prévues dans le cadre de sa formation telles que le projet de fin d'études, les stages en milieu professionnel ou l'enseignement en langue étrangère.
- ✚ Elle devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps que ce semestre universitaire. Elle ne pourra excéder deux semestres.
- ✚ Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure.
- ✚ Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu, sa réintégration ne peut intervenir que sur accord du président de l'université de Tours.
- ✚ L'étudiant ne peut pas passer les examens de l'année pour laquelle il sollicite une césure (ex : si césure en 3<sup>ème</sup> année d'école ingénieur, pour suivre une L3 anglais, les examens seront possibles uniquement pour la L3 d'anglais).

## Objectifs de la période de césure (art. D.611-16)

---

Elle a pour objectif :

- ✚ de permettre à tout étudiant de l'Université de Tours d'acquérir une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger sous la forme d'un contrat de travail, d'une expérience non rémunérée au titre de bénévole ou de stage(s) (stages dont la durée ne peut excéder 6 mois).  
Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences en lien avec son parcours pédagogique.
- ✚ de suivre une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle il est inscrit ;
- ✚ de s'engager dans le cadre d'un engagement de service civique en France ou à l'étranger sous la forme d'un volontariat associatif, d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise, d'un service civique des sapeurs-pompiers ou d'un service volontaire européen  
Dans le cas du service civique, qu'il s'agisse d'un Service Volontaire Européen (SVE), d'un Volontariat International en Entreprise (VIE) ou d'un Volontariat International en Administration (VIA), l'université est tenue de valoriser l'ensemble des activités exercées par l'étudiant conformément aux articles D. 611-7 et suivants du code de l'éducation.
- ✚ de préparer un projet de création d'activité en qualité d'étudiant entrepreneur ;
- ✚ de préparer tout autre projet de nature personnelle.

## Public concerné

---

- ✚ Etudiant en formation initiale dans un diplôme national  
Sont exclus du dispositif de la césure :
  - Etudiants non-inscrits dans l'année universitaire précédente à l'université de Tours (hors étudiants ayant saisi une demande de césure dans Parcoursup et étudiants sélectionnés en M1)
  - Etudiants inscrits en Licence Professionnelle
  - Etudiants inscrits en diplôme universitaire
  - Etudiants internationaux d'échanges (mobilité entrante)
  - Etudiants sélectionnés pour une mobilité d'échange international
  - Apprentis

## Procédure d'admission à une période de césure (Art. D. 611-15, D. 611-17 et D. 611-18)

---

- ✚ L'université de Tours fixe le calendrier, les modalités d'organisation et la procédure applicables aux demandes de période de césure et précise les pièces que l'étudiant doit fournir pour appuyer sa demande.
- ✚ La plateforme Parcoursup permet à l'étudiant qui souhaite débiter une césure dès son entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande, une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement. L'établissement, après avoir pris connaissance des candidats ayant demandé une césure via la plateforme Parcoursup, doit les informer de la procédure à suivre pour transmettre les documents nécessaires à l'étude de leur demande.
- ✚ La période de césure est accordée par le Président de l'Université suite à l'examen de son dossier de candidature individuelle. Il sera étudié par une commission issue de la

Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du 29 juin 2023  
Conseil d'Administration du 03 juillet 2023

- + Commission de la formation et de la vie universitaire (cf composition en annexe), après avis du responsable pédagogique concerné par la demande de césure et du Directeur de la composante du diplôme.
- + Dans le cas d'une décision favorable, l'établissement devra établir une convention dans laquelle seront spécifiés :
  - les modalités de poursuite de la formation à l'issue de sa césure
  - le dispositif d'accompagnement
  - les modalités éventuelles de validation de la période de césure
- + Une fois la décision de période de césure validée et les documents transmis, l'étudiant devra prendre contact avec le service de scolarité de sa composante afin de finaliser son inscription administrative. La scolarité sera son interlocuteur privilégié durant toute la période de césure.

### Inscription administrative à l'université dans le cadre d'une période de césure

- + L'étudiant qui se voit accorder le bénéfice d'une période de césure sera inscrit à l'université au titre de l'année du diplôme pour lequel il est admis à s'inscrire.
- + Un étudiant ne peut bénéficier d'une année de césure que s'il peut s'inscrire à l'université pour poursuivre son cursus. Sont notamment exclus du dispositif :
  - les étudiants exclus de l'université ou de tout établissement d'enseignement supérieur sur décision disciplinaire pour tout ou partie de la période pour laquelle ils demanderaient une césure ;
  - les étudiants ayant épuisé leur droit à inscription universitaire pour le diplôme et pour l'année concernés ;
  - les étudiants qui ne seraient pas admis à s'inscrire dans la formation pour laquelle ils demandent une césure (cas des filières sélectives).
- + L'étudiant inscrit, bénéficie, pendant sa césure, des services de l'université (accès au service commun de documentation, Service de Santé Universitaire (SSU), Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP), Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), etc.).
- + Ne pourront bénéficier du statut d'étudiant boursier, que les étudiants en césure inscrits en parallèle dans une autre formation de l'université de Tours, (afin de ne pas créer d'inégalité liée à l'obligation d'assiduité, de ne pas consommer des droits à bourse qui feraient défaut au retour en formation et car certains étudiants en césure occupent un emploi pendant la période de césure).  
Cependant, les étudiants, dont la césure consiste en une formation relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de l'innovation et habilitée à recevoir des boursiers, pourront bénéficier d'un statut de boursier dans l'établissement d'accueil.

#### + Cas particulier des étudiants inscrits en parcours accès spécifique santé (PASS)

En combinaison des articles D. 611-19 et R. 631-1-1 du code de l'éducation, un étudiant inscrit en PASS et faisant le choix de faire une césure perd automatiquement une chance de candidature d'accès en deuxième année des études de santé sur les deux possibles puisqu'il demeure inscrit, durant cette période, dans son établissement au titre de sa formation initiale. Il conserve néanmoins un droit automatique de réintégration dans la dite-formation.

### Droits d'inscription universitaire et frais de scolarité (Art. D. 611-19)

---

- ✚ L'étudiant inscrit dans le cadre d'une césure acquitte la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), taxe obligatoire préalable à son inscription administrative.
- ✚ Dans le cas d'une période de césure, si le diplôme préparé est un diplôme national, l'étudiant acquitte les droits de scolarité réduits dans les conditions définies annuellement par l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'innovation. Une carte d'étudiant lui est alors délivrée.

### Accompagnement de l'étudiant dans le cadre d'une période de césure (Art. D. 611-20)

---

- ✚ L'étudiant inscrit à l'université dans le cadre d'une période de césure bénéficie d'un accompagnement pour la préparation et le bilan personnel coordonné par le référent césure MOIP.
- ✚ En fonction de la nature du projet, une commission pédagogique évaluera les compétences acquises pouvant donner lieu à la délivrance de crédits ECTS. Ces crédits peuvent faciliter la réorientation de l'étudiant vers un cursus différent de celui qu'il suivait avant sa césure.
- ✚ L'étudiant pourra notamment rester en contact avec l'université durant sa période de césure via une page dédiée du site web.

### Composition de la commission césure :

---

La CFVU élit en son sein un président et un vice-président de la commission césure, un étudiant et un enseignant. Sont également membres de la commission césure un représentant de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, un représentant du Service des Etudes et des Formations et un représentant du service des relations internationales.

### Calendrier prévisionnel

---

L'université réunit quatre fois par an la commission césure : début juin, début juillet, début septembre et début décembre.

Les modalités de candidatures sont précisées sur le site de l'université : <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/periode-de-cesure>

## **Récapitulatif des demandes de modifications Conseil de Faculté du 25 mai 2023 CFVU du 29 juin 2023**

### LICENCES

- **Licence LLCER espagnol**

Modifications de MCC

Maquette 2022-2023	Modifications demandées
L1	
Civilisation Espagne Civilisation Amérique latine Semestres 1 et 2 – session 2 0	Civilisation Espagne Civilisation Amérique latine Semestres 1 et 2 – session 2 E

- **Licence LLCER anglais-espagnol**

Report des modifications de MCC licence LLCER espagnol

### MODULES

- **Module ADS**

Modifications de MCC

Maquette 2022-2023	Modifications demandées
L1	
Atelier cinéma Session 2 E	Atelier cinéma Session 2 0
L2	
Atelier voix Session 1 RSE + session 2 E	Atelier voix Session 1 RSE + session 2 0

## MASTERS

- **Master ADS**

Modifications de MCC

<b>Maquette 2022-2023</b>	<b>Modifications demandées</b>
<b>S7</b>	
Critique des arts visuels : histoire, formes, analyse Session 1 – régime général CC	Critique des arts visuels : histoire, formes, analyse Session 1 – régime général ET (E)
Méthodologie en arts du spectacle Session 1 – régime général CC	Méthodologie en arts du spectacle Session 1 – régime général ET (E)
<b>S8</b>	
Méthodologie en arts du spectacle Session 1 – régime général CC	Méthodologie en arts du spectacle Session 1 – régime général ET (E)
<b>S9</b>	
Arts du spectacle et nouveaux médias Session 1 – régime général CC	Arts du spectacle et nouveaux médias Session 1 – régime général ET (E)
<b>S10</b>	
Patrimoine cinématographique et audiovisuel Session 1 – régime général CC	Patrimoine cinématographique et audiovisuel Session 1 – régime général ET (E)

# CAMPAGNE 2018/2023

## Dossier de demande d'accréditation à délivrer le Master

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
 Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

CREATION

RENOUVELLEMENT

RESTRUCTURATION

D'une mention

D'un parcours (*faire un dossier par parcours*)

Dossier déposé dans le cadre de la contractualisation 2018-2023 (Vague C)

**Etablissement support administratif de la mention** (*responsable du dépôt du dossier d'accréditation*)

Nom : Université François-Rabelais de Tours -UFR Lettres et Langues

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37041 Tours Cedex

### Partie à renseigner par le SEF

Date de l'examen et avis du Conseil de l'UFR :

Date de l'examen et avis de la CFVU :

Date de l'examen et avis du CA :

N° HCERES :

N° Pélican :

### Partie A : Présentation de la Formation

## I - FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

### ■ NOM du DOMAINE

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies, Santé

### ■ NOM du CHAMP DE FORMATION :

- Sciences de la Terre, de l'univers et du vivant
- Sciences, ingénierie
- Sciences de l'Homme et des sociétés
- Sociétés, entreprises, territoires

### ■ NOM de la MENTION (cf arrêté du 04 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Master)

- ▶ En français : Arts, lettres et humanités
- ▶ En anglais : Arts, Literature and humanities

#### ▶ Responsable de la mention

Nom:

Statut :

✉:

Section CNU :

#### ▶ Secteur DGESIP (à renseigner par le SEF) :

#### ▶ Modalités d'enseignement

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Formation en Apprentissage
- X Contrat de professionnalisation

Nb : par défaut, toutes les Formations Initiales sont ouvertes à la Formation Continue.

## ■ NOM du PARCOURS (le cas échéant)

### ■ 1 - Culture et médiation des arts du spectacle

#### ▶ Responsable du parcours

Nom: Catherine Douzou

Statut : Professeur des universités

✉:

Section CNU : 9, 18

#### ▶ Modalités d'enseignement

Formation Initiale

Formation Continue

Formation en Apprentissage

XContrat de professionnalisation

## ■ MAQUETTES ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

### RAPPEL :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)
- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:
  - Contrôle Continu (CC) et Examen Terminal (ET)
  - Ecrit
  - Oral
  - Ecrit et Oral
  - Quitus de présence

En revanche, il n'est pas possible de prévoir CC ou ET dans les MCC.

- Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

## Présentation de la maquette d'enseignement :

Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

**MASTER 1<sup>ère</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre**

A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT
<b>Semestre 7 (S7)</b>							
<b>UE1 Fondamentale</b>	<b>3</b>	<b>15</b>			<b>54</b>		
	1	5	40	1. Théâtre et littérature : production, théorie, pratique (influences réciproques, adaptations, réécritures, passage à la scène)	18		
	1	5	40	2. Critique des arts de la scène : histoire, formes et analyses de la critique.	18		
	1	5	40	3. Critique des arts visuels: histoire, formes et analyses de la critique.	18		
<b>UE2 Professionnelle</b>	<b>2</b>	<b>9</b>				<b>46</b>	
	2	4	40	1. Institutions du spectacle vivant : gestion et financement par les institutions publiques (état, région, département), et privées (mécénat) ; constitution de dossiers nationaux et internationaux.		18	
	2	4	40	2. Droit des auteurs et des associations : cadres administratifs, aspects juridiques d'un projet culturel et artistique.		18	
	1	1	25	3. Elaborer son projet professionnel : analyse du marché, des offres, CV et entretien.		10	
<b>UE 3 Pratique</b>	<b>1</b>	<b>6</b>				<b>28</b>	
	3	5	40	1. Langue vivante		18	
	1	1	25	2. Méthodologie en arts du spectacle - suivi de stage		10	
<b>Total S7</b>		<b>30</b>	<b>290</b>		<b>54</b>	<b>74</b>	

<b>Semestre 8 (S8)</b>							
------------------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>UE4 Fondamentale</b>	<b>3</b>	<b>15</b>			<b>54</b>			<b>54</b>
	1	5	40	1. Ecritures contemporaines	18			18
	1	5	40	2. Musique et arts du spectacle : évolution vers le contemporain	18			18
	1	5	40	3. Mises en scène de la voix à travers divers genres (opéra, chanson, variétés...)	18			18
<b>UE5 Professionnelle</b>	<b>1</b>	<b>6</b>				<b>32</b>		<b>32</b>
	3	5	50	1. Médiations du spectacle (infographie)		20		20
	1	1	25	2. Ateliers autres publics		12		12
<b>UE 6 Pratique</b>	<b>2</b>	<b>9</b>				<b>28</b>		<b>28</b>
	2	3	40	1. Langue vivante		18		18
	1	1	25	2. Méthodologie en arts du spectacle : critères de choix pour préparer une intégration professionnelle		10		10
	3	5	200	3. Stage de deux mois minimum dans une structure culturelle				
<b>Total S8</b>		<b>30</b>	<b>460</b>		<b>54</b>	<b>60</b>		<b>114</b>
<b>Total année (S7+S8)</b>		<b>60</b>	<b>750</b>		<b>108</b>	<b>134</b>		<b>242 + stage</b>

## Modalité de contrôle des connaissances M1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	EC TS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES		
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve
<b>SEMESTRE 7</b>	<b>30</b>									
<b>UE 1 Fondamentale</b>	15									
1. Théâtre et littérature : production, théorie, pratique (adaptation, passage à la scène, réécriture, circulations réciproques)	5	CC		1	ET	E	1	E	1	E
2. Critique des arts de la scène : histoire, formes, analyse	5	CC		1	ET	E	1	E	1	E
3. Critique des arts visuels : histoire, formes, analyse	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E
<b>UE 2 professionnelle</b>	9									
Institutions du spectacle vivant : financement national et international de la culture par l'Etat, les collectivités territoriales, le privé, le mécénat.	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E
Droit des auteurs et des associations : organisation administrative d'un projet : entité juridique, cadre légal et réglementaire.	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E
1. Elaborer son projet professionnel	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E
<b>UE 3 Pratique</b>	6									
1. Langue vivante	5	CC		1	ET	E	1	E	1	E
2. Méthodologie en arts du spectacle	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E
<b>SEMESTRE 8</b>	<b>30</b>									
<b>UE 4 Fondamentale</b>	15									
1. Ecritures contemporaines dans les arts du spectacle.	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E
2. Musique et arts du spectacle : l'évolution vers le contemporain	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E
3. Mises en scène de la voix à travers divers genres (opéra, chanson, comédie musicale...)	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E
<b>UE 5 professionnelle</b>	6									
1. Médiations du spectacle : maniement de logiciels d'infographie.	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E
2. Ateliers autres publics : public avec handicap, carcéral...	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E
<b>UE 6 Pratique</b>	9									
1. Langue vivante	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E
2. Méthodologie en arts du spectacle	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E

3. Stage de deux mois minimum dans une structure culturelle	5	ET	SU1	1	E	1	E
---	---	----	-----	---	---	---	---

**Présentation de la maquette d'enseignement** : Descriptif des UE, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), liste des intervenants et indication des crédits européens

MASTER 2 <sup>ème</sup> année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique							
SEMESTRE/UE	C e f f i c i e n t	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT
<b>Semestre 9 (S9)</b>							
<b>UE 7 Fondamentale</b>	<b>3</b>	<b>16</b>			<b>72</b>		
	1	4	40	1. Littérature et cinéma : relations et circulations réciproques, influences, adaptations, réécritures.	18		
	1	4	40	2. Arts du spectacle et nouveaux médias : les apports des nouvelles technologies aux réalisations artistiques.	18		
	1	4	40	3. Histoire et esthétique de la danse occidentale	18		
	1	4	40	4. Politiques culturelles : histoire de la politique culturelle du ministère de la culture (rapport au patrimoine, conception des relations avec le public, variations face du pouvoir face à la crise actuelle)	18		
<b>UE 8 professionnelle</b>	<b>2</b>	<b>10</b>				<b>66</b>	
	2	3	40	1. Production du spectacle vivant : l'ensemble des mécanismes qui influent directement ou indirectement sur le parcours de création d'une œuvre ou d'un projet artistique.		18	
	2	3	40	2. Programmation du spectacle vivant : questions théoriques et pratiques sur ce qu'on nomme programmation (saison, engagement artistique et politique, publics, direction artistique, réseau, accompagnement des artistes ...)		18	
	2	3	40	1. Médiation des arts du spectacle : modes et politiques des interfaces entre œuvre, institution et public (visite guidées, animations, supports écrits et graphiques...).		18	
	1	1	25	2. Autres publics : handicapés, étrangers, population carcérale, etc.		12	
<b>UE 9 Pratique</b>	<b>1</b>	<b>4</b>		1.		<b>28</b>	
	2	3	40	2. Langue vivante		18	
	1	1	25	3. Technique de recherche d'emploi		10	
<b>Total S9</b>		<b>30</b>	<b>370</b>		<b>72</b>	<b>94</b>	

<b>Semestre 10 (S10)</b>							
UE 10 Fondamentale	<b>3</b>	<b>12</b>			<b>54</b>		<b>54</b>
	1	4	40	1. Arts du spectacle littérature et société : relations entre arts, littérature et société (représentations de la société, intégration dans la société, circulations réciproques, histoire des idées)	18		18
	1	4	40	2. Archives du spectacle vivant : histoire et analyse de la constitution des archives, des institutions, des politiques d'accès, etc.	18		18
	1	4	40	3. Patrimoine cinématographique et audiovisuel : histoire et analyse.	18		18
UE 11 professionnelle	<b>1</b>	<b>3</b>				<b>15</b>	<b>15</b>
	1	3	35	1. Méthodologie en arts du spectacle - Suivi du mémoire professionnel ou recherche		15	15
UE 12 Pratique	<b>4</b>	<b>15</b>				<b>18</b>	<b>18</b>
	1	3	40	1. Langue vivante		18	18
	4	12	700	2. Stage(s) dans une structure culturelle ou artistique de 3 mois ou mémoire recherche.			
<b>Total S10</b>		<b>30</b>	<b>895</b>		<b>54</b>	<b>33</b>	<b>87</b>
<b>Total année (S9+S10)</b>		<b>60</b>	<b>1265</b>		<b>126</b>	<b>127</b>	<b>253 + stage</b>
<b>Total Master</b>		<b>120</b>	<b>2015</b>		<b>234</b>	<b>261</b>	<b>495 + stage</b>

**Modalité de contrôle des connaissances M2**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	EC TS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type de contrôle	Coefficient	Type de contrôle	Coefficient
<b>SEMESTRE 9</b>	<b>30</b>										
<b>UE 7 Fondamentale</b>	<b>16</b>										
1. Littérature et cinéma	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
2. Arts du spectacle et nouveaux médias	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	
3. Histoire et esthétique de la danse occidentale	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
4. Politiques culturelles	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
<b>UE 8 Professionnelle</b>	<b>10</b>										
1. Production du spectacle vivant	3	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
2. Programmation du spectacle vivant	3	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
3. Médiation des arts du spectacle	3	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
4. Autres publics	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
<b>UE 9 Pratique</b>	<b>4</b>										
1. Langue vivante	3	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
2. Technique de recherche d'emploi	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
<b>SEMESTRE 10</b>	<b>30</b>										
<b>UE 10 Fondamentale</b>	<b>12</b>										
1. Arts du spectacle, littérature et société	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
2. Archives du spectacle vivant	4	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
3. Patrimoine cinématographique et audiovisuel	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	
<b>UE 11 Professionnelle</b>	<b>3</b>										
1. Méthodologie en arts du spectacle - suivi du mémoire professionnel ou recherche	3	CC		1	ET	E	1	E	1	E	
<b>UE 12 Pratique</b>	<b>15</b>										
1. Stage(s) dans une structure culturelle ou artistique de 3 mois ou mémoire recherche.	15	ET		SU			1	E	1	E	

## Partie B : Equipe pédagogique et Conseil de perfectionnement

### 1. Equipe pédagogique

Indiquer la liste des intervenants académiques et la liste des intervenants extérieurs et professionnels (en précisant leurs statuts et appartenances).

Membres de l'équipe pédagogique de la mention			
Nom Prénom	Qualité	Etablissement de rattachement ou entreprise	Equipe de rattachement
Bizouarn Catherine	Directrice programmatrice	Halle aux grains	
Cano-Lopez José Manuel	Directeur, dramaturge	Compagnie Cano-Lopez	
Chénetier-Alev Marion	Maitre de conférences	Université de Tours	ICD
Douzou Catherine	Professeure	Université de Tours	ICD
Dupas Françoise	Directrice	Petit Fauchoux, scène de musique actuelle	
Fohr Robert	Chef de la mission Mécénat	Ministère de la culture	Mission Mécénat
Fouassier Frédérique	Maitre de conférences		ICD
Glowacki Noëlle	Conservatrice	Médiathèque François Mitterand	
Janus Adrienne	Maitre de conférences		ICD
Le Traon Gilbert	Directeur	CICLIC - agence régional du livre et de l'image animée	Pôle patrimoine
Lucet Marie	Productrice	Théâtre à cru	
Mongis Sophie	Avocate	Ecole du Centre Ouest des avocats	
Mondy André	Administrateur du spectacle vivant	Centre dramatique régional de Tours	
Noël Bastien	Chargé de projet	Fonds de dotation de l'ICOM - International Council of Museums	
Parey Emilie	Directrice	CICLIC - agence régional du livre et de l'image animée	Pôle création et diffusion
Pelletier Martine	Maitre de conférences	Université de Tours	ICD
Pico Bernard	Dramaturge	Centre dramatique régional de Tours	
Quantin Pauline	Administratrice	Quinquonce - l'ESPAL	
Rambeau Eric	PRAG	Université de Tours	ICD
Ramette Karin	Chargée de la communication et des relations aux publics	ACID - Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion	
Robert Michaël	Ingénieur d'étude	Université de Tours	
Régnier Rachel	Secrétaire pédagogique	Université de Tours	
Robert Pascal	Membre fondateur, ancien directeur	Radio-Béton	
Romer Karin	Directrice de l'action culturelle	Centre dramatique régional de Tours	
Sacks Kim	Doctorant	Université Paris 1	
Simon David	Directeur	CICLIC - agence régional du livre et de l'image animée	Pôle éducation à l'image
Torrens Agnès	Directrice	Cinémathèque de Tours	
Vignaud Isabelle	Administratrice	Théâtre à cru	

## 2. Conseil de perfectionnement

*Indiquer ici la présence, la constitution et le rôle des conseils de perfectionnement (ou équivalent) et des jurys, les modalités d'évaluation des étudiants, les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, les modalités du suivi des diplômés.*

### Conseil de perfectionnement

Le Conseil comprend 4 enseignants-chercheurs, 2 professionnels, 2 anciens étudiants et 2 étudiants en cours d'année. Il se réunit en fin d'année, au moment des soutenances des Master 2 mais il peut aussi se réunir en cours d'année pour une réunion de mise au point afin d'évoquer les exigences du cursus et les attentes des étudiants. Le Conseil de perfectionnement permet de revenir sur les évaluations des enseignements par les étudiants afin de concevoir des améliorations.

### Jurys

Les jurys de M1 et de M2 associent à trois enseignants-chercheurs de la formation, un ou deux intervenants professionnels, chargés de cours.

### Modalités d'évaluation des étudiants

Les enseignements sont évalués en contrôle continu et d'examens terminaux (stage et mémoire notamment) par l'entremise d'un travail en temps limité ou d'un dossier à rendre. Les dossiers de M2, dans les cours Archives audiovisuelles ou Production du spectacle vivant par exemple, sont des projets de manifestations culturelles ; les étudiants apprennent ainsi à concevoir un projet comprenant un plan de financement et un devis. Plusieurs enseignements donnent lieu à des rencontres avec des professionnels, les étudiants sont alors engagés à prendre la parole. Ils sont de plus régulièrement sollicités à l'oral afin d'évaluer leurs compréhensions et leurs capacités à exprimer des points de vue.

Les deux stages de M1 (deux mois) et M2 (trois mois) donnent lieu à la rédaction d'un mémoire. Le mémoire de M1 est un rapport de stage d'une cinquantaine de pages (hors annexes), rédigé à partir de l'expérience de l'étudiant. Le mémoire de M2 est un « Mémoire professionnel », de plus d'une soixantaine de pages environ (hors annexes), l'étudiant est engagé à contextualiser son activité et la structure culturelle où il réalise son stage afin de développer une problématique, donnant lieu à une argumentation approfondie. « Le mémoire professionnel » constitue en effet, une expérience qu'ils pourront valoriser lors d'un entretien d'embauche, ils sont ainsi encouragés à présenter leur mémoire, support et trace d'une réflexion personnelle lorsqu'ils postulent sur des emplois.

Le stage de M1 est obligatoire pour l'ensemble des étudiants, en revanche le stage de M2 peut être remplacé par l'élaboration d'un mémoire de recherche, pour ceux d'entre eux qui souhaitent poursuivre en doctorat. Les mémoires de recherche de quatre-vingt pages environ sont suivis par un enseignant-chercheur et ils donnent lieu à une présentation en soutenance avec les mémoires professionnels.

Les soutenances des mémoires de M2 se déroulent face à un jury d'au moins 5 à 6 personnes comprenant le responsable d'année, des enseignants chercheurs intervenants dans la formation et deux membres extérieurs issus du monde professionnel. Les étudiants sont invités à présenter leur mémoire en une quinzaine de minutes avant de répondre aux questions en un temps analogue. Les soutenances rassemblées en journées sont publiques, les étudiants de M1 sont engagés à y assister car elles participent pleinement de la formation. Elles permettent aux enseignants, grâce aux retours du monde professionnel dont témoignent les mémoires, d'évaluer la pertinence de la formation.

### Modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants

Les étudiants sont encadrés par un enseignant référent pour chaque année du Master. La formation comprend en M1 et en M2 deux enseignements intitulés : « Méthodologie en arts du spectacle et suivi du mémoire » qui permet de les accompagner mais aussi d'entendre leurs réflexions. Les enseignements sont également évalués chaque semestre par l'entremise d'un questionnaire papier ou en ligne. Questionnaire via la procédure EVASYS. Les résultats sont transmis à l'équipe pédagogique et commentés pour envisager des améliorations.

### Modalités du suivi des diplômés

Le Service de l'université de Tours nous communique chaque année, les résultats des enquêtes menées par l'OVE (Observatoire de la Vie étudiante. Toutefois, en raison du faible taux de réponses, plusieurs des enseignants-chercheurs sont liés aux anciens étudiants par l'entremise des réseaux sociaux et en particulier LinkedIn. Nous tenons à jour une liste d'envoi comprenant les adresses mails des étudiants issus des anciennes promotions auxquels nous faisons suivre les offres d'emploi ou les annonces qui pourraient les intéresser. Et à plusieurs

reprises, certains des anciens étudiants recrutés dans les institutions culturelles environnantes ont été invités à présenter leurs activités.

# CAMPAGNE 2018/2023

## Dossier de demande d'accréditation à délivrer la Licence

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

CREATION      RENOUVELLEMENT x RESTRUCTURATION

d'une mention

d'un parcours (*faire un dossier par parcours*)

Dossier déposé dans le cadre de la contractualisation 2018-2023 (Vague C)

Etablissement support administratif de la mention (*responsable du dépôt du dossier d'accréditation*)

Nom :

Adresse :

### Partie à renseigner par le SEF

Date de l'examen et avis du Conseil de l'UFR :

Date de l'examen et avis de la CFVU :

Date de l'examen et avis du CA :

N° HCERES :

N° Pélican :

## Partie A : Présentation de la Formation

### I - FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

#### ■ NOM du DOMAINE

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies, Santé

■ **NOM du CHAMP DE FORMATION :**

- Sciences de la Terre, de l'univers et du vivant
- Sciences, ingénierie
- Sciences de l'Homme et des sociétés
- Sociétés, entreprises, territoires

■ **NOM de la MENTION** (cf arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence)

▶ En français :

▶ En anglais :

▶ **Responsable de la mention**

Nom:

Statut :

☒:

Section CNU :

▶ **Secteur DGESIP (à renseigner par le SEF) :**

▶ **Modalités d'enseignement**

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Formation en Apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Nb : par défaut, toutes les Formations Initiales sont ouvertes à la Formation Continue.

## ■ NOM du PARCOURS (le cas échéant)

### ▪ 1 - Indiquer l'intitulé du parcours

#### ▶ Responsable du parcours

Nom: DOUZOU Catherine

Statut : Professeur des universités

✉:

Section CNU : 9<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> sections

#### ▶ Modalités d'enseignement

Formation Initiale

Formation Continue

Formation en Apprentissage

Contrat de professionnalisation

## ■ MAQUETTES ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

### RAPPEL :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)
- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:
  - Contrôle Continu (CC) et Examen Terminal (ET)
  - Ecrit
  - Oral
  - Ecrit et Oral
  - Quitus de présence

En revanche, il n'est pas possible de prévoir CC ou ET dans les MCC.

- Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

**Présentation de la maquette d'enseignement :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 <sup>ère</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 1 (S1)</b>								
Module 1 Fondamentaux des Arts du spectacle	1	3	75	Histoire(s) de danse(s)	12	8		20
	1	3	75	Histoire, esthétique et pratique du théâtre (Antiquité- XVIe)	12	8		20
	1	2	50	Atelier danse		20		20
<b>Total S1</b>		<b>8</b>	<b>200</b>		<b>24</b>	<b>36</b>		<b>60</b>
<b>Semestre 2 (S2)</b>								
Module 1 Fondamentaux des Arts du spectacle	1	3	50	Spectacles, voix et musique	12	8		20
	1	3	75	Histoire du cinéma, France/ États-Unis	12	8		20
	1	2	50	Atelier cinéma		20		20
<b>Total S2</b>		<b>8</b>	<b>200</b>		<b>36</b>	<b>36</b>		<b>60</b>
<b>Total année (S1+S2)</b>		<b>16</b>	<b>400</b>		<b>72</b>	<b>72</b>		<b>120</b>

**Modalité de contrôle des connaissances L1 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	EC TS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T y p e c o n t r ô l e	T y p e d' é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e c o n t r ô l e	T y p e d' é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e , é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e , é p r e u v e	C o e f f i c i e n t
<b>Semestre 1</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>											
Histoire(s) de danse(s)	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Histoire, esthétique et pratique du théâtre	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Atelier danse	2	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
<b>Semestre 2</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>											
Spectacle, voix et musique	2	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Histoire du cinéma, France/ États-Unis	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
<b>Atelier cinéma</b>	2	C C		1	E T	<b>O</b>	1	E	1	<b>O</b>	1

**Présentation de la maquette d'enseignement :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 3 (S3)</b>								
<b>Module 1</b>	1	3	75	Analyses de spectacles et d'images (fixes et animées)	12	8		20
<b>Fondamentaux des</b>	1	3	75	Histoire, esthétique et pratique du théâtre (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> )	12	8		20
<b>Arts du spectacle</b>	1	2	75	Spectacles, cinéma et nouvelles technologies	12	8		20
<b>Total S3</b>		<b>8</b>	<b>200</b>		<b>24</b>	<b>36</b>		<b>60</b>
<b>Semestre 4 (S4)</b>								
<b>Module 1</b>	1	3	75	Archives du spectacle et du cinéma	12	8		20
<b>Fondamentaux des</b>	1	3	75	Histoire, esthétique et pratique du théâtre (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> )	12	8		20
<b>Arts du spectacle</b>	1	2	50	Atelier voix		20		20
<b>Total S4</b>		<b>8</b>	<b>225</b>		<b>36</b>	<b>24</b>		<b>60</b>
<b>Total année (S3+S4)</b>		<b>16</b>	<b>425</b>		<b>60</b>	<b>58</b>		<b>120</b>

**Modalité de contrôle des connaissances L2 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	E C T S	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T y p e c o n t r ô l e	T y p e d , é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e c o n t r ô l e	T y p e d , é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e d' é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e d' é p r e u v e	C o e f f i c i e n t
<b>Semestre 3</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>											
Analyses de spectacles et d'images (fixes et animées)	2	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Histoire, esthétique et pratique du théâtre (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> )	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Spectacle, cinéma et nouvelles technologies	2	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
<b>Semestre 4</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>											
Archives du spectacle et du cinéma	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Histoire, esthétique et pratique du théâtre (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> )	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
<b>Atelier voix</b>	2	C C		1	E T	O	1	O	1	O	1

**Présentation de la maquette d'enseignement**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3 <sup>ème</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 5 (S5)</b>								
Module 1 Fondamentaux des Arts du spectacle	1	3	75	Cinéma documentaire : filmer le réel	12	8		20
	1	3	75	Histoire, esthétique et pratique du théâtre (XX <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> )	12	8		20
	1	2	50	Atelier écriture critique		20		20
<b>Total S5</b>		<b>8</b>	<b>200</b>		<b>24</b>	<b>36</b>		<b>60</b>
<b>Semestre 6 (S6)</b>								
Module 1 Arts du spectacle	1	2	50	Arts, culture et société	12	8		20
	1	3	75	Dialogue des arts dans le spectacle	12	8		20
	1	3	75	Epistémologie des arts du spectacle	12	8		20
<b>Total S6</b>		<b>8</b>	<b>225</b>		<b>36</b>	<b>36</b>		<b>60</b>
<b>Total année (S5+S6)</b>		<b>16</b>	<b>425</b>		<b>60</b>	<b>72</b>		<b>120</b>
<b>TOTAL LICENCE</b>		<b>48</b>	<b>1225</b>		<b>180</b>	<b>216</b>		<b>360</b>

**Modalité de contrôle des connaissances L3 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	E C T S	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		T y p e c o n t r ô l e	T y p e d e p r e u v e	C o e f f i c i e n t	T y p e c o n t r ô l e	T y p e d e p r e u v e	C o e f f i c i e n t	Typ e d' é p r e u v e	C o e f f i c i e n t	Typ e d' é p r e u v e	C o e f f i c i e n t
<b>Semestre 5</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>											
Cinéma documentaire : filmer le réel	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Histoire, esthétique et pratique du théâtre (XIX <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> )	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Atelier écriture critique	2	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
<b>Semestre 6</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>											
Etudes d'œuvres cinématographiques et photographiques	2	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Dialogue des arts dans le spectacle	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1
Epistémologie des arts du spectacle	3	C C		1	E T	E	1	E	1	E	1

## Partie B : Equipe pédagogique et Conseil de perfectionnement

### 1. Equipe pédagogique

Indiquer la liste des intervenants académiques et la liste des intervenants extérieurs et professionnels (en précisant leurs statuts et appartenances).

Membres de l'équipe pédagogique de la mention				
Nom Prénom	Qualité	Etablissement de rattachement ou entreprise	Equipe de rattachement	Section CNU
Bernard Guillaume	Producteur	Label indépendant, Un Je ne sais quoi		
Bertho Raphaëlle	Maitre de conférences	Université de Tours - IUT	InTRu	18 <sup>e</sup> , 22 <sup>e</sup>
Chénetier-Alev Marion	Maitre de conférences	Université de Tours	ICD	9 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup>
Emmanuel Chicon	Réalisateur	Sans Canal Fixe		
Cuny Diane	Maitre de conférences	Université de Tours	CESR	8 <sup>e</sup>
Denoit Nicole	Maitre de conférences	Université de Tours	ICD	71 <sup>e</sup>
Douzou Catherine	Professeure des universités	Université de Tours	ICD	9 <sup>e</sup> et 18 <sup>e</sup>
Fouassier Frédérique	Maitre de conférences	Université de Tours	ICD	11 <sup>e</sup>
Janus Adrienne	Maitre de conférences	Université de Tours	ICD	9 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup>
Christine Joly	Dramaturge	Conservatoire rayonnement régional, Francis Poulenc		
Vanasay Khamphommala	Dramaturge	Centre dramatique régional de Tours		
Philippe Lebas	Dramaturge	Conservatoire rayonnement régional, Francis Poulenc		
Damien Monnier	réalisateur	Dérives autour du cinéma		
Pico Bernard	Dramaturge	Centre dramatique régional de Tours		
Rambeau Eric	PRAG	Université de Tours	ICD	11 <sup>e</sup>
Romer Karin	Directrice de l'action culturelle	Centre dramatique régional de Tours		
Vignaux Valérie	Maître de conférences (HDR)	Université de Tours	INTRU	18 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 22 <sup>e</sup>

## 2. Conseil de perfectionnement

*Indiquer ici la présence, la constitution et le rôle des conseils de perfectionnement (ou équivalent) et des jurys, les modalités d'évaluation des étudiants, les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, les modalités du suivi des diplômés.*

### Conseil de perfectionnement

Le Conseil comprendra 4 enseignants-chercheurs, 2 professionnels et 2 anciens étudiants. Il se réunira en fin d'année mais il pourra aussi se réunir en cours d'année pour une réunion de mise au point afin d'évoquer les exigences du cursus et les attentes des étudiants. Le Conseil de perfectionnement permettra de revenir sur les évaluations des enseignements par les étudiants afin de concevoir des améliorations.

### Jurys

Les jurys de Licence associeront à trois enseignants-chercheurs de la formation, un ou deux intervenants professionnels, chargés de cours.

### Modalités d'évaluation des étudiants

Les enseignements seront évalués en contrôle continu par l'entremise d'un travail en temps limité ou d'un dossier à rendre. Les étudiants seront de plus régulièrement sollicités à l'oral afin d'évaluer leurs compréhensions et leurs capacités à exprimer des points de vue.

### Modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants

Les étudiants seront encadrés par un enseignant référent pour la licence. Les enseignements seront également évalués chaque semestre par l'entremise d'un questionnaire papier ou en ligne. Les résultats seront transmis à l'équipe pédagogique et commentés pour envisager des améliorations.

### Modalités du suivi des diplômés

On peut supposer que la majorité des étudiants diplômés poursuivra en Master Culture et médiation des arts du spectacle.



## CAMPAGNE 2018/2023

### Dossier de demande d'accréditation à délivrer la Licence

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

CREATION     RENOUVELLEMENT     RESTRUCTURATION

d'une mention

d'un parcours (*faire un dossier par parcours*)

Dossier déposé dans le cadre de la contractualisation 2018-2023 (Vague C)

**Etablissement support administratif de la mention** (*responsable du dépôt du dossier d'accréditation*)

Nom : Université François-Rabelais - UFR Lettres et Langues

Adresse : 3 rue des Tanneurs BP 4103 37041 Tours Cedex 1

#### Partie à renseigner par le SEF

Date de l'examen et avis du Conseil de l'UFR :

Date de l'examen et avis de la CFVU :

Date de l'examen et avis du CA :

N° HCERES :

N° Pélican :

## Partie A : Présentation de la Formation

### I - FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

#### ■ NOM du DOMAINE

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies, Santé

#### ■ NOM du CHAMP DE FORMATION :

- Sciences de la Terre, de l'univers et du vivant
- Sciences, ingénierie
- Sciences de l'Homme et des sociétés
- Sociétés, entreprises, territoires

#### ■ NOM de la MENTION (cf arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence)

▶ En français : Licence mention Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales, parcours Anglais/Espagnol.

▶ En anglais: Bachelor of Arts in World and Regional Literatures, Languages and Cultures, Spanish and English major.

#### ▶ Responsable de la mention

Nom: BIDEAU Alain

Statut : MCF

✉: alain.bideau@univ-tours.fr

Section CNU : 12

#### ▶ Secteur DGESIP (à renseigner par le SEF) :

#### ▶ Modalités d'enseignement

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Formation en Apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Nb : par défaut, toutes les Formations Initiales sont ouvertes à la Formation Continue.

## ■ NOM du PARCOURS (le cas échéant)

### ▪ 1 - Parcours anglais/espagnol

#### ▶ Responsable du parcours

Nom : COQUET-MOKOKO Cécile ; **LARGE Sophie**

Statut : MCF ; MCF

✉ : [cecile.coquet@univ-tours.fr](mailto:cecile.coquet@univ-tours.fr) [sophie.large@univ-tours.fr](mailto:sophie.large@univ-tours.fr)

Section CNU : 11 et 14

#### ▶ Modalités d'enseignement

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Formation en Apprentissage
- Contrat de professionnalisation

## ■ MAQUETTES ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

### RAPPEL :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)
- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple :
  - Contrôle Continu (CC) et Examen Terminal (ET)
  - Ecrit
  - Oral
  - Ecrit et Oral
  - Quitus de présence

En revanche, il n'est pas possible de prévoir CC ou ET dans les MCC.

- Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

**Présentation de la maquette d'enseignement :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 <sup>ère</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 1 (S1)</b>								
Module 1 Culture du monde anglophone	2	2	60	Civilisation britannique : de l'Empire au Brexit	12	18		30
	2	2	60	Entendre la littérature anglophone	12	18		30
	2	2	20	Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	10			10
		6	140					70
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>								
	2	2	48	Langue écrite et traduction		18		18
	1	1	36	Langue orale : laboratoire, interaction, phonétique		18		18
	2	1	36	Grammaire de la langue anglaise		18		18
		4	120					60
<b>Module 1 Espagnol</b>								
	2	1	30	Thème		18		18
	2	1	30	Version		18		18
	2	1	30	Littérature Espagne	12	6		18
	2	1	30	Littérature Amérique	12	6		18
		4						72
<b>Module 2 Espagnol</b>								
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	1	1	35	Grammaire		18		18
	2	2	30	Civilisation Espagne	12	6		18
	2	2	30	Civilisation Amérique latine	12	6		18
		6						72
<b>Module Compétences transversales</b>								
	2	2	30	Langue vivante non spécialistes		18		18
	2	2	30	Expression écrite et orale (français)		18		18
	1	2	10	Ressources documentaires et méthodologiques		12		12
		6						48
<b>Module Spécifique</b>								
	2	1	36	Transferts culturels entre les mondes anglophones et hispanophones I	12	6		18
	2	1	36	Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones I	12	6		18
	2	2	24	Regards croisés sur les littératures anglophones et hispanophones	6	6		12
		4						48

<b>Total S1</b>		<b>30</b>			<b>112</b>	<b>252</b>		<b>364</b>
<b>Semestre 2 (S2)</b>								
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>	2	2	60	Civilisation américaine XVIIIe-XXIe siècles	12	18		30
	2	2	60	Récit et image dans la littérature anglophone	12	18		30
	2	2	20	Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	10			10
		6	140					70
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>	2	2	48	Langue écrite et traduction		18		18
	1	1	36	Langue orale : laboratoire, interaction, phonétique		18		18
	2	1	36	Grammaire de la langue anglaise		18		18
		4						60
<b>Module 1 Espagnol</b>	2	1	30	Thème		18		18
	2	1	30	Version		18		18
	2	2	30	Littérature Espagne	12	6		18
	2	2	30	Littérature Amérique latine	12	6		18
		6						72
<b>Module 2 Espagnol</b>	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	1	35	Grammaire		18		18
	2	1	30	Civilisation Espagne	12	6		18
	2	1	30	Civilisation Amérique latine	12	6		18
		4						72
<b>Module Compétences transversales</b>	2	2	30	Langue vivante non spécialistes		18		18
	2	2	30	Expression écrite et orale (français)		18		18
	1	1	10	Ressources documentaires et méthodologiques		12		12
		1		MOBIL	2	4		6
		6						54
<b>Module spécifique</b>	2	2	36	Transferts culturels entre les mondes anglophones et hispanophones II	12	6		18
	2	1	36	Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones II	12	6		18
	2	1	24	Regards croisés sur les littératures anglophones et hispanophones II	6	6		12
		4						48
<b>Total S2</b>		<b>30</b>			<b>114</b>	<b>256</b>		<b>370</b>
<b>Total année (S1+S2)</b>		<b>60</b>						<b>734</b>

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 1</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>											
Civilisation britannique : de l'Empire au Brexit	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Entendre la littérature anglophone	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Concepts clés pour comprendre le monde anglophone</b>	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>											
<b>Langue écrite et traduction</b>	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Langue orale : laboratoire, interaction, phonétique</b>	1	CC		1	ET	O	1	E+O	1	O	1
<b>Grammaire de la langue anglaise</b>	1	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 1 Espagnol</b>											
<b>Thème</b>	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Version</b>	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Littérature Espagne</b>	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Littérature Amérique latine</b>	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Module 2 Espagnol</b>											
<b>Pratique de la langue orale</b>	1	CC		1	ET	O	1	O	1	O	1
<b>Grammaire</b>	3	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Civilisation Espagne</b>	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Civilisation Amérique latine</b>	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Module Compétences transversales</b>											
<b>Langue vivante non spécialistes</b>	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Expression écrite et orale (français)</b>	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Ressources documentaires et méthodologiques</b>	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>Module spécifique</b>											
<b>Transferts culturels entre les mondes anglophones et hispanophones I</b>	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Cinémas et iconographies des mondes anglophones et hispanophones I</b>	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Regards croisés sur les littératures anglophones et hispanophones I</b>	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Semestre 2</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>											
Civilisation américaine : Citoyenneté, XVIII <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècles	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2

Narrativité de la littérature anglophone	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>											
Langue écrite et traduction	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Langue orale : laboratoire, interaction, phonétique	1	CC		1	ET	O	1	E+O	1	O	1
Grammaire de la langue anglaise	1	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 1 Espagnol</b>											
Thème	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature Espagne	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Module 2 Espagnol</b>											
Pratique de la langue orale	1	CC		1	ET	O	1	O	1	O	1
Grammaire	3	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Module Compétences transversales</b>											
Langue vivante non spécialistes	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Expression écrite et orale (français)	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Ressources documentaires	1	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL	0			0			0		0		0
<b>Module spécifique</b>											
Transferts culturels entre les mondes anglophones et hispanophones II	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones II	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Regards croisés sur les littératures anglophones et hispanophones II	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2

**Présentation de la maquette d'enseignement :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 2<sup>ème</sup> année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre  
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 3 (S3)</b>								
Module 1 Culture du monde anglophone	2	2	60	Civilisation britannique : A la découverte du long XIXe siècle	12	18		30
	2	2	60	Littérature anglophone : le romantisme	12	18		30

	2	2	20	Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	10			10
								70
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>	2	2	60	Initiation aux concepts clés de la linguistique	12	18		30
	1	1	36	Expression et Compréhension orale OU Langue orale théâtre et atelier professionnel OU Langue orale Vidéo		18		18
	2	1	48	Grammaire et expression écrite		24		24
								72
<b>Module 1 Espagnol</b>	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	1	35	Linguistique	12			12
	2	1	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	1	35	Civilisation Amérique latine	12			12
								72
<b>Module 2 Espagnol</b>	2	1	35	Grammaire		12		12
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	1	35	Littérature Espagne	12			12
	2	1	35	Littérature Amérique latine	12			12
	2	1	5	Analyse iconique et filmique		18		18
								72
<b>Module Compétences transversales</b>	2	3	25	Langue vivante non spécialistes		18		18
	1	2	15	Compétences numériques		6		6
								50
<b>MOBIL</b>	0	0		Poursuite d'études, préparation à l'entrée en Master, en Licence pro et sur le marché du travail	2	2		4
<b>Module Spécifique</b>	2	2	24	Transferts linguistiques I	12			12
	2	1	36	Transferts culturels entre les mondes anglophones et hispanophones III	12	6		18
	2	2	36	Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones III	12	6		18
<b>Total S3</b>		<b>30</b>			<b>144</b>	<b>224</b>		<b>368</b>

<b>Semestre 4 (S4)</b>								
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>	2	2	60	Civilisation américaine : Peuple et territoire	12	18		30
	2	2	60	Littérature anglophone : vers le modernisme	12	18		30
	2	2	20	Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	10			10
		<b>6</b>						<b>70</b>

Module 2 Etude et pratique de la langue	2	2	60	Les différents niveaux d'analyse en linguistique anglaise	12	18		30
	1	1	36	Expression et Compréhension orale OU Langue orale théâtre et atelier professionnel OU Langue orale Vidéo		18		18
	2	1	48	Grammaire et expression écrite		24		24
	2	1	20	Oral sur bibliographie		0		0
		5						72
Module 1 Espagnol	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	1	35	Linguistique	12			12
	2	1	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	1	35	Civilisation Amérique latine	12			12
		5						72
Module 2 Espagnol	2	1	35	Grammaire		12		12
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	1	35	Littérature Espagne	12			12
	2	1	35	Littérature Amérique latine	12			12
	2	1	5	Histoire des idées		18		18
Module 4 Compétences transversales	2	4	25	Langue vivante non spécialistes		18		18
	1	2	15	Compétences numériques et documentaires		7		7
		6						31
Module Spécifique	2	1	24	Transferts linguistiques II	12			12
	2	1	36	Civilisations des Amériques I	12	6		18
	2	1	36	Littératures des Amériques I	12	6		18
<b>Total S4</b>		<b>30</b>			<b>142</b>	<b>205</b>		<b>347</b>
<b>Total année (S3+S4)</b>		<b>60</b>						<b>715</b>

**Modalité de contrôle des connaissances L2 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 3</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>											
Civilisation britannique : A la découverte du long XIX <sup>e</sup> siècle	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature anglophone : le romantisme	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2

<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>											
Initiation aux concepts clés de la linguistique	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Expression et Compréhension orale OU Langue orale théâtre et atelier professionnel OU Langue orale Vidéo	1	CC		1	ET	O	1	E +	1	O	1
Grammaire et expression écrite	1	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 1 Espagnol</b>											
Thème	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Espagnol</b>											
Grammaire	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Pratique de la langue orale	1	CC		1	ET	O	1	O	1	O	1
Littérature Espagne	2	ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Analyse iconique et filmique	1	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module Compétences transversales</b>											
Langue vivante non spécialistes	3	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Compétences numériques	2	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL	0			0			0		0		0
<b>Module spécifique</b>	2										
Transferts linguistiques I	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Transferts culturels entre les mondes anglophones et hispanophones III	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones III	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
<b>Semestre 4</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>											
Civilisation américaine : Peuple et territoire	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature anglophone : vers le modernisme	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Concepts clés pour comprendre le monde anglophone	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>											
Les différents niveaux d'analyse en linguistique anglaise	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2

Expression et Compréhension orale OU Langue orale théâtre et atelier professionnel OU Langue orale Vidéo	1	CC		1	ET	O	1	E +	1	O	1
Grammaire et expression écrite	1	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Oral sur bibliographie	1	ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
<b>Module 1 Espagnol</b>											
Thème	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Espagnol</b>											
Grammaire	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Pratique de la langue orale	1	CC		1	ET	O	1	O	1	O	1
Littérature Espagne	2	ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Histoire des idées	1	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module Compétences transversales</b>											
Langue vivante non spécialistes	4	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Compétences numériques	2	CC		1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>MOBIL</b>	0			0			0		0		0
<b>Module spécifique</b>											
Transferts linguistiques II	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Civilisations des Amériques I	1	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Littératures des Amériques I	1	CC	é	2	ET	E	2	E	2	ET	2

**Présentation de la maquette d'enseignement**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3 <sup>ème</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimati on charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 5 (S5)</b>								
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>	2	2	48	<b>Littératures et cultures visuelles I</b>		24		24
	2	2	48	Civilisation britannique : Le Royaume-Uni : un Royaume désuni ?		24		24
	2	1	48	Analyse énonciative et stylistique de documents contemporains		24		24
		5						72

Module 2 Etude et pratique de la langue	2	1	36	Phonologie de la langue anglaise		18		18
	2	1	36	Préparation à l'oral		12		12
	2	1	36	Thème		18		18
	2	1	36	Version		18		18
		4						72
Module 1 Espagnol	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	1	35	Linguistique	12			12
	2	1	35	Littérature Espagne	12			12
	2	1	35	Littérature Amérique latine	12			12
		5						72
Module 2 Espagnol	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	1	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	1	35	Civilisation Amérique latine	12			12
	2	1	35	Civilisation Brésil	12			12
	2	1	5	Analyse iconique et filmique		18		18
		5						72
Module 4 : Compétences transversales	2	3	25	Langue vivante non spécialistes		18		18
	1	2	15	Compétences numériques et documentaires		6		6
MOBIL				Valorisation des acquis de l'étudiant		2	4	6
Module spécifique	2	2	24	L'espagnol des/aux États-Unis I	12			12
	2	2	36	Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones IV	12	6		18
	2	2	36	Regards croisés sur les littératures anglophones et hispanophones III	12	6		18
Total S5		30			108	254		362

Semestre 6 (S6)								
Module 1 Culture du monde anglophone	2	2	48	Littératures et cultures visuelles II		24		24
	2	2	48	Marges et Guerres culturelles		24		24
	2	1	48	Variation géographique et évolutions récentes de l'anglais		24		24
		5						72
Module 2 Etude et pratique de la langue	2	1	36	Phonologie de la langue anglaise		18		18
	2	1	36	Préparation à l'oral		12		12
	2	1	36	Thème		18		18
	2	1	36	Version		18		18
	2	1		Oral sur bibliographie		0		0
		5						72
Module 1 Espagnol	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	1	35	Linguistique	12			12
	2	1	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	1	35	Littérature Espagne	12			12
		5						72

Module 2 Espagnol	2	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	1	35	Civilisation Amérique latine	12			12
	2	1	35	Civilisation Brésil	12			12
	2	1	35	Littérature Amérique latine	12			12
	2	1	5	Analyse iconique et filmique		18		18
		5						72
Module 4 : Compétences transversales	2	4	25	Langue vivante non spécialistes		18		18
	0	0		Séminaires, colloques				
MOBIL	0	0				0		44
Module Spécifique	2	2	36	L'espagnol des/aux États-Unis II	12	6		18
	2	2	24	Civilisations des Amériques II	6	6		12
	2	2	36	Littératures des Amériques II	12	6		18
		6						48
Total S6		30			102	252		354
Total année (S5+S6)		60						716
TOTAL LICENCE		180						2165

**Modalité de contrôle des connaissances L3 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 5</b>	<b>30</b>										
<b>Mode 1 Culture du monde anglophone</b>											
<b>Littératures et cultures visuelles I</b>	2	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation britannique : Le Royaume-Uni : un Royaume désuni ?	2	ET	E	2		E	2	E	2	E	2
Analyse énonciative et stylistique de documents contemporains	1	CC		2		E	2	E	2	E	2
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>											
<b>Phonologie de la langue anglaise</b>	1	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Préparation à l'oral</b>	1	CC		2	ET	O	2	O	2	O	2
<b>Thème</b>	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Version</b>	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Module 1 Espagnol</b>											
<b>Thème</b>	1	CC		2	CC	E	2	E	2	E	2
<b>Version</b>	1	CC		2	CC	E	2	E	2	E	2
<b>Linguistique</b>	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Littérature Espagne</b>	2	ET	E et O	2	ET	O	2	E et O	2	O	2

Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Espagnol</b>											
Pratique de la langue orale	2	CC		1	CC	O	1	O	1	O	1
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Brésil	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Analyse iconique et filmique	1	CC		2	CC	O	2	E	2	O	2
MOBIL	0			0			0		0		0
<b>Module 4 Compétences transversales</b>											
Langue vivante non spécialistes	3	CC		2	CC	E	2	E	2	E	2
Compétences numériques	2	CC		1	CC	E	1	E	1	E	1
<b>Module spécifique</b>											
L'espagnol des/aux États-Unis I	2	CC		2	ET	E	2		2	ET	2
Cinéma et iconographies des mondes anglophones et hispanophones IV	2	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
Regards croisés sur les littératures anglophones et hispanophones III	2	CC		2	ET	E	2		2	ET	2
<b>Semestre 6</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1 Culture du monde anglophone</b>											
Littératures et cultures visuelles II	2	CC		2			2	E	2		2
Marges et guerres culturelles	2	CC		2	ET		2	E	2	E	2
Variation géographique et évolutions récentes de l'anglais	1	CC		2			2	E	2		2
<b>Module 2 Etude et pratique de la langue</b>											
Phonologie de la langue anglaise	1	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Préparation à l'oral	1	CC		2	ET	O	2	O	2	O	2
Thème	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
Oral sur bibliographie	1	ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
<b>Module 1 Discipline B</b>											
Thème	1	CC		2	CC	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC		2	CC	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature Espagne	2	ET	E et O	2	ET	O	2	E et O	2	O	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2 Espagnol</b>											
Pratique de la langue orale	1	CC		1	CC	O	1	O	1	O	1
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Brésil	2	CC		2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Analyse iconique et filmique	1	CC		2	CC	O	2	E	2	O	2

<b>Module 4 Compétences transversales</b>											
<b>Langue vivante non spécialistes</b>	4	CC	E	2		E	2	E	2	E	2
<b>Séminaires, colloques</b>	0	QP			QP						
<b>MOBIL</b>	0			0			0		0		0
<b>Module spécifique</b>											
<b>L'espagnol des/aux États-Unis II</b>	2	CC		2	ET	E	2	E	2	ET	2
<b>Civilisations des Amériques II</b>	2	CC		2	ET	E	2		2	ET	2
<b>Littératures des Amériques II</b>	2	CC		2	ET	E	2		2	ET	2

## Partie B : Equipe pédagogique et Conseil de perfectionnement

### 1. Equipe pédagogique

Indiquer la liste des intervenants académiques et la liste des intervenants extérieurs et professionnels (en précisant leurs statuts et appartenances).

Membres de l'équipe pédagogique de la mention				
Nom Prénom	Qualité	Etablissement de rattachement ou entreprise	Equipe de rattachement	Section CNU
Bossé-Truche Gloria	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
Coquet-Mokoko Cécile	MCF HDR	Université François-Rabelais	ICD	11
Dubois Christophe	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
García Márkina Yekaterina	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
Garrot Juan-Carlos	PR	Université François-Rabelais	CESR	14
Gatelais Sylvain	MCF	Université François-Rabelais	LLL	11
Gomez-Muller Angélique	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
Hugou Vincent	MCF	Université François-Rabelais	LLL	11
Kohler Florent	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
Large Sophie	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
Poncelin de Mauclair Patricia	MCF	Université François-Rabelais	ICD	14
Rambeau Eric	PRAG	Université François-Rabelais	ICD	11
Ullmo Anne	PR	Université François-Rabelais	ICD	11
Zapata Mónica	PR	Université François-Rabelais	ICD	14

## 2. Conseil de perfectionnement

Indiquer ici la présence, la constitution et le rôle des conseils de perfectionnement (ou équivalent) et des jurys, les modalités d'évaluation des étudiants, les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, les modalités du suivi des diplômés.

Notre Conseil de Perfectionnement de Licence est un conseil consultatif qui donne son avis sur :

- Les objectifs, le contenu, l'organisation et le déroulement de la formation.
- L'évaluation des enseignements et des résultats.
- Le positionnement de l'offre de formation par rapport aux autres formations tant sur le plan régional que national.
- La valorisation des points forts de la formation.
- Les relations entre l'équipe pédagogique, les étudiants et l'extérieur (universités, entreprises, organismes divers).
- Le renforcement des liens entre recherche et formation.
- Le renforcement de l'ouverture internationale.
- Les perspectives professionnelles, l'ouverture au monde du travail et la recherche de partenaires.

### Composition

\* Membres permanents Le Conseil de Perfectionnement de Licence est composé de 10 membres permanents appartenant aux deux filières, anglais et espagnol :

- Le responsable de licence, parcours Anglais/Espagnol, mention LLCER.
- Les responsables de la Licence 1.
- Les responsables de la Licence 2.
- Un enseignant-chercheur du master MEEF second degré.
- Un enseignant-chercheur du master Recherche.
- Un responsable étudiant du master MEEF second degré.
- Un responsable étudiant du master Recherche.
- Un représentant du monde de l'orientation.

\* Membres invités. Il s'agit essentiellement de membres occasionnels choisis et invités par le Conseil de Perfectionnement de Licence pour donner leur avis sur des points précis intéressant la formation, les formateurs et les étudiants.

### Fonctionnement

Le président du Conseil de Perfectionnement de Licence est élu par ses membres permanents. Le Conseil de Perfectionnement de Licence se réunit une fois par an, de préférence en toute fin d'année universitaire. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu à la demande de son président ou à la demande d'au moins 50 % de ses membres. Des sous-commissions peuvent être par ailleurs formées pour effectuer des travaux préparatoires (consultation et synthèse des éléments statistiques proposés par l'OVE ou provenant d'organismes extérieurs, choix et contact des intervenants occasionnels, travail d'investigation ciblé, etc.) auxquels des étudiants peuvent être associés.

Chaque année, le Directeur du Département de formation transmet au Directeur de sa composante et à la Présidence la composition du Conseil de Perfectionnement, la date de sa réunion et le correspondant compte-rendu qui est également envoyé à tous les membres du Conseil de Perfectionnement.

### Evaluation des enseignements réalisée :

- à partir des remarques faites par les délégués étudiants en diverses réunions,
- à partir d'enquêtes réalisées depuis 2015-2016 par les Départements d'Espagnol et d'Anglais sur les licences et les masters,
- à partir de bilans annuels ou semestriels réalisés par les équipes pédagogiques d'année et de spécialité.
- à partir de documents statistiques et d'enquêtes fournis par l'OVE,
- à partir des évaluations menées à bien par les étudiants sur les enseignements (évaluations réalisées à partir de questionnaires gérés par l'OVE).

### Evaluation de la formation réalisée :

- à partir des remarques faites par les délégués étudiants en diverses réunions,
- à partir d'enquêtes réalisées depuis 2015-2016 par les Départements d'Anglais et d'Espagnol sur les licences et les masters,

- à partir de bilans annuels ou semestriels réalisés par les équipes pédagogiques d'année et de spécialité.
- à partir de documents statistiques et d'enquêtes fournis par l'OVE,
  - à partir des évaluations menées à bien par les étudiants sur les formations (évaluations réalisées à partir de questionnaires gérés par l'OVE).

#### Modalités d'évaluation des étudiants :

Les étudiants sont informés des modalités de contrôle des connaissances à l'occasion des réunions de prérentrée, par le livret étudiant consultable sur le site de l'UFR Lettres et Langues, en cours par chaque professeur (généralement en début de semestre), par mail (listes) ou par le biais de la plateforme Celene, sur rendez-vous avec un enseignant si besoin est, à l'occasion des corrections d'examens.

Les étudiants sont essentiellement soumis au CC (Contrôle continu) sauf pour quelques CM qui relèvent de l'ET (Examen terminal). Le RSE (Régime Spécial d'Études) exempte par ailleurs de CC les étudiants qui en font la demande dans des conditions clairement définies par l'Administration. Lesdits étudiants sont donc soumis à des CT.

Le contrôle continu implique un minimum de deux épreuves par EC et donc une évaluation progressive. Ces épreuves peuvent être des épreuves écrites ou orales. Les travaux à faire à la maison peuvent être considérés comme des épreuves entrant dans le cadre du contrôle continu. Les contrôles écrits et oraux sont bien entendu indispensables en Langues.

Deux sessions d'examens sont prévues pour chaque enseignement spécifique semestriel. Les examens terminaux de la première session ont lieu à la fin de chaque semestre. La seconde session d'examens, ou session de rattrapage, a lieu pour chaque semestre en juin.

Un étudiant qui n'a pas validé un même élément au semestre 1 et au semestre 2 ne doit repasser qu'une seule épreuve de rattrapage et la même note est reportée pour chacun des semestres.

Pour la session de rattrapage de fin d'année, les CM de civilisation et de littérature donnent lieu à des épreuves orales depuis quelques années. Il s'agit ainsi d'accroître la part de l'oral dans les évaluations. Une langue vivante étant avant tout une langue parlée, il est important d'accorder davantage d'importance à ce type d'évaluation.

La licence est structurée en 6 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3). La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury de Licence. Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS). La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Un jury est nommé par année d'étude. Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation). La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury de troisième année de licence.

Les membres du jury sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale d'un jury est de trois membres titulaires et de trois suppléants si nécessaire, dont au moins deux enseignants-chercheurs. Le responsable de la mention ou le cas échéant du parcours, préside le jury de l'année diplomante (licence 3). Nos jurys comprennent selon l'année et la formation entre 4 et 6 membres titulaires (président de jury inclus) et un suppléant. Les présidents de L1, L2 et L3 sont les correspondants responsables d'année, le responsable de L3 étant en même temps Président de Jurys d'année et responsable de la spécialité licence.

Le jury se réunit après chaque session d'examen et il est identique dans sa composition pour les deux semestres d'une même année universitaire. Les travaux des délibérations des jurys font l'objet dans le cas de la licence d'un rapport réalisé par le responsable de la spécialité en concertation avec les jurys et les équipes pédagogiques. Le rapport final est transmis aux membres de l'équipe pédagogique, au correspondant pédagogique et au Directeur ou Doyen de l'UFR.

#### Modalités de suivi des diplômés :

-suivi statistique par l'OVE (Observatoire de la vie Étudiante) et APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants) en tant que progiciel de gestion intégrée.

- enquêtes de satisfaction réalisées par le responsable du TUTORAT auprès des étudiants tuteurés.

- enquêtes réalisées depuis 2015-2016 par les Départements sur la scolarité, le parcours et le devenir des étudiants de licence. Malheureusement, il est difficile de garder le contact avec tous les anciens étudiants et le taux de réponse reste faible.



## CAMPAGNE 2018/2023

**Dossier de demande  
d'accréditation à délivrer  
la Licence**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

CREATION

RENOUVELLEMENT

RESTRUCTURATION

d'une mention

d'un parcours (*faire un dossier par parcours*)

Dossier déposé dans le cadre de la contractualisation 2018-2023 (Vague C)

**Etablissement support administratif de la mention** (*responsable du dépôt du dossier d'accréditation*)

Nom : Université de Tours

Adresse : 3 rue des Tanneurs BP 4103 37041 Tours Cedex 1

**Partie à renseigner par le SEF**

Date de l'examen et avis du Conseil de l'UFR :

Date de l'examen et avis de la CFVU :

Date de l'examen et avis du CA :

N° HCERES :

N° Pélican :

## Partie A : Présentation de la Formation

### I - FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

#### ■ NOM du DOMAINE

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies, Santé

#### ■ NOM du CHAMP DE FORMATION :

- Sciences de la Terre, de l'univers et du vivant
- Sciences, ingénierie
- Sciences de l'Homme et des sociétés
- Sociétés, entreprises, territoires

#### ■ NOM de la MENTION (cf arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Licence)

▶ En français : Licence mention Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales, parcours Espagnol.

▶ En anglais : Bachelor of Arts in World and Regional Literatures, Languages and Cultures, Spanish major.

#### ▶ Responsable de la mention

Nom: Alain BIDEAU

Statut : MCF

✉: alain.bideau@univ-tours.fr

Section CNU : 12

#### ▶ Secteur DGESIP (à renseigner par le SEF) :

#### ▶ Modalités d'enseignement

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Formation en Apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Nb : par défaut, toutes les Formations Initiales sont ouvertes à la Formation Continue.

## ■ NOM du PARCOURS (le cas échéant)

### ▪ 1 - Espagnol

#### ▶ Responsable du parcours

Nom: Yekaterina GARCIA MARKINA et Céline RABIN-RICHARD

Statut : MCF

✉: [yekaterina.garcia@univ-tours.fr](mailto:yekaterina.garcia@univ-tours.fr) et [celine.rabin-richard@univ-tours.fr](mailto:celine.rabin-richard@univ-tours.fr)

Section CNU : 14

#### ▶ Modalités d'enseignement

- Formation Initiale
- Formation Continue
- Formation en Apprentissage
- Contrat de professionnalisation

## ■ MAQUETTES ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

### RAPPEL :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)
- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:
  - Contrôle Continu (CC) et Examen Terminal (ET)
  - Ecrit
  - Oral
  - Ecrit et Oral
  - Quitus de présence

En revanche, il n'est pas possible de prévoir CC ou ET dans les MCC.

- Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

**Présentation de la maquette d'enseignement :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 <sup>ère</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 1 (S1)</b>								
<b>Module 1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>24</b>	<b>48</b>		<b>72</b>
	2	2	30	Thème		18		18
	2	2	30	Version		18		18
	2	2	30	Littérature Espagne	12	6		18
	2	2	30	Littérature Amérique	12	6		18
<b>Module 2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>24</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>72</b>
	1	1	5	Pratique de la langue orale			18	18
	2	3	35	Grammaire		18		18
	2	2	30	Civilisation Espagne	12	6		18
	2	2	30	Civilisation Amérique latine	12	6		18
<b>Module 3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>						<b>60</b>
<b>Module 4 : Compétences transversales</b>	<b>1</b>	<b>6</b>				<b>48</b>		<b>48</b>
	2	2	30	Langue vivante : portugais		18		18
	2	2	30	Expression écrite et orale (français)		18		18
	1	2	10	Ressources documentaires_ et méthodologiques		12		12
<b>Total S1</b>		<b>30</b>			<b>48</b>	<b>126</b>	<b>18</b>	<b>252</b>
<b>Semestre 2 (S2)</b>								
<b>Module 1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>24</b>	<b>48</b>		<b>72</b>
	2	2	30	Thème		18		18
	2	2	30	Version		18		18
	2	2	30	Littérature Espagne	12	6		18
	2	2	30	Littérature Amérique latine	12	6		18
<b>Module 2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>24</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>72</b>
	1	1	5	Pratique de la langue orale			18	18
	2	3	35	Grammaire		18		18
	2	2	30	Civilisation Espagne	12	6		18
	2	2	30	Civilisation Amérique latine	12	6		18
<b>Module 3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>						<b>60</b>

Module 4 : Compétences transversales	1	6				48		48
	2	2	30	Langue vivante : portugais		18		18
	2	2	30	Expression écrite et orale (français)		18		18
	1	2	10	Ressources documentaires et méthodologiques		12		12
MOBIL				Méthodologie de la recherche en orientation	2	4		6
Total S2		30			50	130	18	258
Total année (S1+S2)		60			98	256	36	510

**Modalité de contrôle des connaissances L1 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1	30										
Module 1	8			3							
Thème	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature Espagne	2	CC	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 2	8			3							
Pratique de la langue orale	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
Grammaire	3	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3	8			2							
Module 4 : Compétences transversales	6			1							
Langue vivante : portugais	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Expression écrite et orale (français)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Ressources documentaires et méthodologiques	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Semestre 2	30										
Module 1	8			3							

Thème	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature Espagne	2	CC	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 2	8			3							
Pratique de la langue orale	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
Grammaire	3	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 3	8			2							
Module 4 : Compétences transversales	6			1							
Langue vivante : portugais	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Expression écrite et orale (français)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Ressources documentaires et méthodologiques	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL	0			0			0		0		0

**Présentation de la maquette d'enseignement :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 2<sup>ème</sup> année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre  
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 3 (S3)</b>								
<b>Module 1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>36</b>	<b>36</b>		<b>72</b>
	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	2	35	Linguistique	12			12
	2	2	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	2	35	Civilisation Amérique latine	12			12
<b>Module 2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>24</b>	<b>48</b>		<b>72</b>
	2	2	35	Grammaire		12		12
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	2	35	Littérature Espagne	12			12
	2	2	35	Littérature Amérique latine	12			12
	2	1	5	Analyse iconique et filmique		18		18
<b>Module 3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>				<b>72</b>		<b>72</b>
	2	1	10	L'art d'écrire		12		12

	2	1	10	L'art de lire		12		12
	2	2	30	Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	2	30	Littérature et image (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	2	35	Grammaire contrastive (français/espagnol)		12		12
<b>Module 4</b> <b>Compétences transversales</b>	1	6			0	50		52
	2	2	25	Langue vivante : portugais		18		18
	1	2	15	Compétences numériques	0	6		8
	1	2	25	CERCIP		20		20
<b>MOBIL</b>	0	0		Poursuite d'études, préparation à l'entrée en Master, en Licence pro et sur le marché du travail	2	2		4
<b>Total S3</b>		30			62	208		270

<b>Semestre 4 (S4)</b>								
<b>Module 1</b>	3	8			36	36		72
	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	2	35	Linguistique	12			12
	2	2	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	2	35	Civilisation Amérique latine	12			12
<b>Module 2</b>	3	8			24	48		72
	2	2	35	Grammaire		12		12
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	2	35	Littérature Espagne	12			12
	2	2	35	Littérature Amérique latine	12			12
	2	1	5	Histoire des idées		18		18
<b>Module 3</b>	3	8				72		72
	2	1	10	L'art d'écrire		12		12
	2	1	10	L'art de lire		12		12
	2	2	30	Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	2	30	Littérature et image (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	2	35	Grammaire contrastive (français/espagnol)		12		12
<b>Module 4 : Compétences transversales</b>	1	6				31		31
	2	4	25	Langue vivante : portugais		18		18
	1	2	15	Compétences numériques et documentaires		7		7
<b>MOBIL</b>								

Total S4		30			60	187		247
Total année (S3+S4)		60			122	395		517

**Modalité de contrôle des connaissances L2 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 3</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>	<b>8</b>			3							
Thème	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2</b>	<b>8</b>			3							
Grammaire	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Pratique de la langue orale	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
Littérature Espagne	2	ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Analyse iconique et filmique	1	CC	E+O	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 3</b>	<b>8</b>			3							
L'art d'écrire	1	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
L'art de lire	1	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature et image (Amérique latine et Espagne)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Grammaire contrastive (français/espagnol)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
MOBIL	0			0			0		0		0
<b>Module 4 Compétences transversales</b>	<b>6</b>			1							
Langue vivante : portugais	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Compétences numériques	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Cercip	2										
<b>Semestre 4</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>	<b>8</b>			3							
Thème	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2</b>	<b>8</b>			3							
Grammaire	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2

Pratique de la langue orale	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
Littérature Espagne	2	ET	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Histoire des idées	1	CC	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Module 3	8			3							
L'art d'écrire	1	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
L'art de lire	1	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature et image (Amérique latine et Espagne)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Grammaire contrastive (français/espagnol)	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Module 4 : Compétences transversales	6			1							
Langue vivante : portugais	4	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Compétences numériques	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
MOBIL	0			0			0		0		0

**Présentation de la maquette d'enseignement**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3<sup>ème</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre  
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 5 (S5)</b>								
<b>Module 1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>36</b>	<b>36</b>		<b>72</b>
	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	2	35	Linguistique	12			12
	2	2	35	Littérature Espagne	12			12
	2	2	35	Littérature Amérique latine	12			12
<b>Module 2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>36</b>	<b>36</b>		<b>72</b>
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	2	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	2	35	Civilisation Amérique latine	12			12
	2	2	35	Civilisation Brésil	12			12
	2	1	5	Analyse iconique et filmique		18		18
<b>Module 3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>			<b>9</b>	<b>63</b>		<b>72</b>
	2	2	35	Faits de langue		9		9
	2	1	15	Peinture		9		9
	2	2	30	Littérature et image (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	2	30	Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	1	5	Traductologie	9	9		18

<b>Module 4 : Compétences transversales</b>	<b>1</b>	<b>6</b>				<b>31</b>		<b>31</b>
	2	3	25	Langue vivante : portugais		18		18
	1	3	15	Compétences numériques et documentaires		7		7
<b>MOBIL</b>				Valorisation des acquis de l'étudiant	2	4		6
<b>Total S5</b>		<b>30</b>			<b>83</b>	<b>170</b>		<b>253</b>

<b>Semestre 6 (S6)</b>								
<b>Module 1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>				<b>36</b>	<b>36</b>	<b>72</b>
	2	1	5	Thème		18		18
	2	1	5	Version		18		18
	2	2	35	Linguistique	12			12
	2	2	35	Civilisation Espagne	12			12
	2	2	35	Littérature Espagne	12			12
<b>Module 2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>				<b>36</b>	<b>36</b>	<b>72</b>
	1	1	5	Pratique de la langue orale		18		18
	2	2	35	Civilisation Amérique latine	12			12
	2	2	35	Civilisation Brésil	12			12
	2	2	35	Littérature Amérique latine	12			12
	2	1	5	Analyse iconique et filmique		18		18
<b>Module 3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>				<b>72</b>		<b>72</b>
	2	2	35	Faits de langue		12		12
	2	1	15	Cinéma		12		12
	2	2	30	Littérature et image (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	2	30	Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)		18		18
	2	1	5	Initiation à la recherche		12		12
<b>Module 4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>				<b>44</b>		<b>44</b>
	2	4	25	Langue vivante : portugais		18		18
				Séminaires, colloques				
	1	2	25	CERCIP		20		20
<b>MOBIL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Total S6</b>		<b>30</b>				<b>72</b>	<b>188</b>	<b>260</b>
<b>Total année (S5+S6)</b>		<b>60</b>				<b>155</b>	<b>358</b>	<b>513</b>
<b>TOTAL LICENCE</b>		<b>180</b>						<b>1542</b>

**Modalité de contrôle des connaissances L3 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 5</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>	<b>8</b>			3							
Thème	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature Espagne	2	ET	E et O	2	ET	O	2	E et O	2	O	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2</b>	<b>8</b>			3							
Pratique de la langue orale	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Brésil	2	CC	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Analyse iconique et filmique	1	CC	E et O	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 3</b>	<b>8</b>			3							
Faits de langue	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Peinture	1	CC	E et O	2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature et image (Amérique latine et Espagne)	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Traductologie	1	CC		2	ET	E	2	E	2	E	2
MOBIL	0			0			0		0		0
<b>Module 4 Compétences transversales</b>	<b>6</b>			1							
Langue vivante : portugais	3	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Compétences numériques	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>Semestre 6</b>	<b>30</b>										
<b>Module 1</b>	<b>8</b>			3							
Thème	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Version	1	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Linguistique	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Littérature Espagne	2	ET	E et O	2	ET	O	2	E et O	2	O	2
Civilisation Espagne	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
<b>Module 2</b>	<b>8</b>			3							
Pratique de la langue orale	1	CC	O	1	ET	O	1	O	1	O	1
Civilisation Amérique latine	2	ET	E	2	ET	O	2	E	2	O	2
Civilisation Brésil	2	CC	E	2	ET	O	2	E	2	O	2

Littérature Amérique latine	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Analyse iconique et filmique	1	CC	E et O	2	ET	O	2	E	2	O	2
Module 3	8			3							
Faits de langue	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Cinéma	1	CC	E et O	2	ET	O	2	E	2	O	2
Littérature et image (Amérique latine et Espagne)	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Etudes culturelles (Amérique latine et Espagne)	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Initiation à la recherche	1	CC	O	2	ET	O	2	O	2	O	2
MOBIL	0			0			0		0		0
Module 4 Compétences transversales	6			1							
Langue vivante : portugais	4	CC	E	2		E	2	E	2	E	2
Séminaires, colloques	0	QP			QP						
CERCIP	2										

## Partie B : Equipe pédagogique et Conseil de perfectionnement

### 1. Equipe pédagogique

Indiquer la liste des intervenants académiques et la liste des intervenants extérieurs et professionnels (en précisant leurs statuts et appartenances).

Membres de l'équipe pédagogique de la mention				
Nom Prénom	Qualité	Etablissement de rattachement ou entreprise	Equipe de rattachement	Section CNU
Bossé-Truche Gloria	MCF	Université de Tours	ICD	14
Dubois Christophe	MCF	Université de Tours	ICD	14
Garasa Fausto	MCF	Université de Tours	ICD	14
García Márkina Yekaterina	MCF	Université de Tours	ICD	14
Garrot Juan-Carlos	PR	Université de Tours	CESR	14
Gomez-Muller Angélique	MCF	Université de Tours	ICD	14
Kohler Florent	MCF (HDR)	Université de Tours	CREDA UMR 7227 CNRS/Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle	14
Large Sophie	MCF	Université de Tours	ICD	14
Mauclair Patricia	MCF	Université de Tours	ICD	14
Rabin-Richard Céline	PRAG	Université de Tours	ICD	14
Soubeyroux Marie-Hélène	PR	Université de Tours	ICD	14
Tous Carlos	MCF	Université de Tours	ICD	14
Zapata Mónica	PR	Université de Tours	ICD	14
Héctor García Quintana	ATER	Université de Tours	ICD	14
Raphaël Roché	ATER	Université de Tours	ICD	14
Ribeiro Cunha Monica	Lectrice	Université de Tours	ICD	14
Bartolo Velázquez Fabiola	Lectrice	Université de Tours	ICD	14
España Moraleda Marina	Lectrice	Université de Tours	ICD	14

## 2. Conseil de perfectionnement

Indiquer ici la présence, la constitution et le rôle des conseils de perfectionnement (ou équivalent) et des jurys, les modalités d'évaluation des étudiants, les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, les modalités du suivi des diplômés.

Notre Conseil de Perfectionnement de Licence est un conseil consultatif qui donne son avis sur :

- Les objectifs, le contenu, l'organisation et le déroulement de la formation.
- L'évaluation des enseignements et des résultats.
- Le positionnement de l'offre de formation par rapport aux autres formations tant sur le plan régional que national.
- La valorisation des points forts de la formation.
- Les relations entre l'équipe pédagogique, les étudiants et l'extérieur (universités, entreprises, organismes divers).
- Le renforcement des liens entre recherche et formation.
- Le renforcement de l'ouverture internationale.
- Les perspectives professionnelles, l'ouverture au monde du travail et la recherche de partenaires.

### Composition

- \* Membres permanents Le Conseil de Perfectionnement de Licence est composé de 10 membres permanents :
- Le responsable de licence, spécialité Espagnol, mention LLCER (à la fois responsable de la Licence 3).
  - Le responsable du master parcours Espagnol, mention MEEF second degré.
  - Le responsable du master recherche en Etudes Culturelles Ibériques et Hispano-américaines (EILA), mention Arts, Lettres et Langues.
  - Le responsable de la Licence 1.
  - Le responsable de la Licence 2.
  - Un enseignant-chercheur du master parcours Espagnol, mention MEEF second degré.
  - Un enseignant-chercheur du master EILA.
  - Un responsable étudiant du master parcours Espagnol, mention MEEF second degré.
  - Un responsable étudiant du master EILA.
  - Un représentant du monde de l'orientation.

\* Membres invités. Il s'agit essentiellement de membres occasionnels choisis et invités par le Conseil de Perfectionnement de Licence pour donner leur avis sur des points précis intéressant la formation, les formateurs et les étudiants.

### Fonctionnement

Le président du Conseil de Perfectionnement de Licence est élu par ses membres permanents. Le Conseil de Perfectionnement de Licence se réunit une fois par an, de préférence en toute fin d'année universitaire. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu à la demande de son président ou à la demande d'au moins 50 % de ses membres. Des sous-commissions peuvent être par ailleurs formées pour effectuer des travaux préparatoires (consultation et synthèse des éléments statistiques proposés par l'OVE ou provenant d'organismes extérieurs, choix et contact des intervenants occasionnels, travail d'investigation ciblé, etc.) auxquels des étudiants peuvent être associés.

Chaque année, le Directeur du Département de formation transmet au Directeur de sa composante et à la Présidence la composition du Conseil de Perfectionnement, la date de sa réunion et le correspondant compte-rendu qui est également envoyé à tous les membres du Conseil de Perfectionnement et du Département d'Espagnol et de Portugais.

### Evaluation des enseignements réalisée :

- à partir des remarques faites par les délégués étudiants en diverses réunions,
- à partir d'enquêtes réalisées depuis 2015-2016 par le Département d'Espagnol sur les licences et les masters,
- à partir de bilans annuels ou semestriels réalisés par les équipes pédagogiques d'année et de spécialité.
- à partir de documents statistiques et d'enquêtes fournis par l'OVE,
- à partir des évaluations menées à bien par les étudiants sur les enseignements (évaluations réalisées à partir de questionnaires gérés par l'OVE).

### Evaluation de la formation réalisée :

- à partir des remarques faites par les délégués étudiants en diverses réunions,
- à partir d'enquêtes réalisées depuis 2015-2016 par le Département d'Espagnol sur les licences et les masters,
- à partir de bilans annuels ou semestriels réalisés par les équipes pédagogiques d'année et de spécialité.
- à partir de documents statistiques et d'enquêtes fournis par l'OVE,
  - à partir des évaluations menées à bien par les étudiants sur les formations (évaluations réalisées à partir de questionnaires gérés par l'OVE).

#### Modalités d'évaluation des étudiants :

Les étudiants sont informés des modalités de contrôle des connaissances à l'occasion des réunions de prérentrée, par le livret étudiant consultable sur le site de l'UFR Lettres et Langues, en cours par chaque professeur (généralement en début de semestre), par mail (listes) ou par le biais de la plateforme Celene, sur rendez-vous avec un enseignant si besoin est, à l'occasion des corrections d'examens.

Les étudiants sont essentiellement soumis au CC (Contrôle continu) sauf pour quelques CM qui relèvent de l'ET (Examen terminal). Le RSE (Régime Spécial d'Études) exempte par ailleurs de CC les étudiants qui en font la demande dans des conditions clairement définies par l'Administration. Lesdits étudiants sont donc soumis à des CT.

Le contrôle continu implique un minimum de deux épreuves par EC et donc une évaluation progressive. Ces épreuves peuvent être des épreuves écrites ou orales. Les travaux à faire à la maison peuvent être considérés comme des épreuves entrant dans le cadre du contrôle continu. Les contrôles écrits et oraux sont bien entendu indispensables en Langues.

Deux sessions d'examens sont prévues pour chaque enseignement spécifique semestriel. Les examens terminaux de la première session ont lieu à la fin de chaque semestre. La seconde session d'examens, ou session de rattrapage, a lieu pour chaque semestre en juin.

Un étudiant qui n'a pas validé un même élément au semestre 1 et au semestre 2 ne doit repasser qu'une seule épreuve de rattrapage et la même note est reportée pour chacun des semestres.

Pour la session de rattrapage de fin d'année, les CM de civilisation et de littérature donnent lieu à des épreuves orales depuis quelques années. Il s'agit ainsi d'accroître la part de l'oral dans les évaluations. Une langue vivante étant avant tout une langue parlée, il est important d'accorder davantage d'importance à ce type d'évaluation.

La licence est structurée en 6 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3). La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury de Licence. Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS). La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Un jury est nommé par année d'étude. Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation). La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury de troisième année de licence.

Les membres du jury sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale d'un jury est de trois membres titulaires et de trois suppléants si nécessaire, dont au moins deux enseignants-chercheurs. Le responsable de la mention ou le cas échéant de la spécialité, préside le jury de l'année diplomante (licence 3). Nos jurys comprennent selon l'année et la formation entre 4 et 6 membres titulaires (président de jury inclus) et un suppléant. Les présidents de L1, L2 et L3 sont les correspondants responsables d'année, le responsable de L3 étant en même temps Président de Jurys d'année, responsable de la spécialité licence et Directeur du Département.

Le jury se réunit après chaque session d'examen et il est identique dans sa composition pour les deux semestres d'une même année universitaire. Les travaux des délibérations des jurys font l'objet dans le cas de la licence d'un rapport réalisé par le responsable de la spécialité en concertation avec les jurys et les équipes pédagogiques. Le rapport final est transmis aux membres de l'équipe pédagogique, au correspondant pédagogique et au Directeur ou Doyen de l'UFR.

#### Modalités de suivi des diplômés :

-suivi statistique par l'OVE (Observatoire de la vie Étudiante) et APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants) en tant que progiciel de gestion intégrée.

- enquêtes de satisfaction réalisées par le responsable du TUTORAT auprès des étudiants tuteurés.

- enquêtes réalisées depuis 2015-2016 par le Département sur la scolarité, le parcours et le devenir des étudiants de licence. Malheureusement, il est difficile de garder le contact avec tous les anciens étudiants et le taux de réponse reste faible.